

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (salle des Fêtes), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 40

Date de convocation :

Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :

21 DEC. 2017

OBJET :

Installation de Mme Véronique MOULIERES au sein du Conseil Communautaire en qualité de Conseillère Communautaire suppléante en remplacement de M. Jean-Louis FRANÇON

N° 002375

Question N°1 à l'O.J.

Réf. : Assemblées

Rubrique dématérialisation : Rubrique dématérialisation : 5. « institution et vie politique » - 5.1 « Election exécutif »

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYLAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert CHAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine CROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISETTE * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYLAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, vice-Président de la CAHM

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20171208-4mc1D0023750-DE

- ✓ Vu l'Arrêté préfectoral n°2002-1-5799 en date du 17 décembre 2002, autorisant la création de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, Etablissement Public de Coopération Intercommunale ;
- ✓ Vu les dispositions introduites par la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et les termes de l'article L. 5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales dans la rédaction issue des nouvelles dispositions introduites par la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative, notamment, à l'élection des conseillers communautaires à l'occasion des élections municipales ;
- ✓ Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-1262 en date du 1^{er} décembre 2016 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du futur organe délibérant de la CA Hérault Méditerranée, selon l'accord local adopté dans les conditions de majorité requises par les communes-membres.
- ✓ Considérant que le nombre total de sièges de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est fixé à 58 sièges (9 suppléants) au 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Président expose dès lors que suite à la démission de monsieur Jean-Louis FRANÇON de son mandat de Conseiller Municipal sur la commune d'Adissan, il doit être procédé à l'installation de sa remplaçante au sein du Conseil Communautaire.

Par conséquent, monsieur le Président procède à l'appel nominal de madame MOULIERES Véronique (en remplacement de M. FRANÇON) et la déclare installée dans ses fonctions de Conseillère Communautaire suppléante.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'article 62 de la loi n°2014-873 du 4 août 2014,

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de l'installation de madame Véronique MOULIERES en sa qualité de Conseillère Communautaire suppléante au sein du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **DIQ QUE** la présente délibération et son annexe sera notifiée auprès des services de l'Etat et de la commune d'Adissan.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE	
CONSEIL COMMUNAUTAIRE	
Communes	Conseillers communautaires (58)
ADISSAN	Philippe HUPPÉ
AGDE	Gilles D'ETTORE
	Carole RAYNAUD
	Sébastien FREY
	Martine VIBAREL-CARREAU
	Jean-Luc CHAILLOU
	Christine ANTOINE
	Stéphane HUGONNET
	Yvonne KELLER
	Louis BENTAJOU
	Chantal GUILHOU
	Christian THERON
	Géraldine KERVELLA
	Rémy GLOMOT
	Fabrice MUR
	Corinne SEIWERT
	Gérard REY
	Alain LEBAUBE
AUMES	Jean-Marie AT
BESSAN	Stéphane PEPIN-BONET
	Laurence THOMAS
	Yvette BOUTEILLER
CASTELNAU DE GUERS	Jean-Charles SERS
CAUX	Jean MARTINEZ
	Catherine RASIGADE
CAZOULS D'HERAULT	Henry SANCHEZ
FLORENSAC	Vincent GAUDY
	Noëlle MARTINEZ
	Pierre MARHUENDA
	Murielle LE GOFF
LÉZIGNAN LA CÈBE	Rémi BOUYALA
MONTAGNAC	Yann LLOPIS
	Nicole RIGAUD
	Allain JALABERT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE	
CONSEIL COMMUNAUTAIRE	
Communes	Conseillers communautaires (58)
NÉZIGNAN L'ÉVÈQUE	Edgar SICARD
	Alain RY AUX
NIZAS	Daniel RENAUD
PÉZENAS	Alain VOGEL-SINGER
	Christiane GOMEZ
	Alain GRENIER
	Edith FABRE
	Gérard DUFFOUR
	Armand RIVIERE
PINET	Gérard BARRAU
POMÉROLS	Robert GAIRAUD
	Marie-Aimée POMARÈDE
PORTIRAGNES	Gwendoline CHAUDOIR
	Philippe CALAS
	Philippe NOISETTE
SAINT PONS DE MAUCHIENS	Christine PRADEL
SAINT-THIBÉRY	Guy AMIEL
	Joséphine GROLEAU
TOURBES	Christian JANTEL
VIAS	Jordan DARTIER
	Catherine CORBIER
	Bernard SAUCEROTTE
	Pascale GENIEIS-TORAL
	Richard MONÉDÉRO

Communes	Suppléants (9)
ADISSAN	Véronique MOULIERES
AUMES	Jean De GRAVE
CASTELNAU DE GUERS	Cédric CHAUVEAU
CAZOULS D'HERAULT	Haude VIGNERON
LÉZIGNAN LA CÈBE	Marc KAUFLE
NIZAS	Gilbert MENARD
PINET	Robert PEREZ
SAINT PONS DE MAUCHIENS	Jean-François BARRACHINA
TOURBES	Jean-Luc GUIRAUDOU

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY (salle des Fêtes)**, sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président*.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 40

Date de convocation :

Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :

21 DEC. 2017

OBJET :

Motion de soutien à l'Agence
de l'Eau Rhône Méditerranée
& Corse dans le cadre du projet
de la Loi Finances 2018

N° 002376

Question N°2 à l'O.J.

Réf. : Eaux et Assainissement

Rubrique dématérialisation : 9.4 Motion

Monsieur le Président expose que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaite prendre une motion de soutien à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse dans le cadre de la loi finances 2018 selon l'argumentaire détaillé ci-dessous.

1. Caractéristiques des agences de l'Eau et des Comités de Bassin :

Les agences de l'eau sont des établissements publics de l'Etat placées sous la tutelle du ministère de la transition écologique et solidaire. Il y en a 6 sur le territoire national : l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse intervient ainsi sur un grand quart sud-est de la France, sur les bassins hydrographiques du Rhône et des fleuves côtiers méditerranéens (bassin Rhône Méditerranée) et sur la Corse (bassin de Corse).

Les agences de l'eau sont adossées à des comités de bassin, instances de gouvernance partenariale où toutes les parties prenantes concernées par l'eau sont représentées : collectivités, associations, industriels, agriculteurs, etc. Les comités de bassin sont compétents pour débattre de tout ce qui relève de la politique de l'eau et notamment valider les programmes d'intervention des agences de l'eau.

Les agences de l'eau se financent exclusivement par des redevances payées par les consommateurs d'eau, les industriels, les producteurs d'électricité, les agriculteurs et les pêcheurs, en fonction des quantités d'eau qu'ils prélèvent, de la pollution qu'ils rejettent ou de l'impact de leur activité sur les milieux aquatiques. Il s'agit ainsi de la mise en œuvre du principe pollueur-payeur.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBEAUE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYLAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane COMEZ * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISEITE * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYLAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

L'argent ainsi collecté est utilisé par les agences de l'eau pour subventionner les projets de lutte contre la pollution (assainissement domestique, réduction des pollutions industrielles et agricoles), de préservation des ressources en eau potable (en particulier des champs captants prioritaires), d'économie d'eau et de gestion équilibrée de la ressource en eau, ainsi que de restauration des rivières, milieux aquatiques et zones humides et milieux marins.

Les principaux bénéficiaires des agences de l'eau sont les collectivités locales : en 2017, l'agence de l'eau prévoit ainsi d'accorder plus de 450 M€ d'aides, dont 85% à des collectivités. Il s'agit d'argent réinjecté dans l'économie locale et donc d'emplois : il a ainsi été calculé qu'1 M€ d'aides d'une agence de l'eau, c'est en moyenne 24 emplois induits dans le BTP.

Il s'agit aussi d'un outil de solidarité entre les territoires au profit des territoires ruraux, pour les aider à faire face à leurs besoins d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement.

En résumé, le système des agences de l'eau est un modèle vertueux qui permet de relever les défis d'amélioration de la qualité de l'eau de nos nappes, rivières, lacs et littoraux, en réponse notamment aux objectifs exigeants assignés par la directive-cadre sur l'eau, ainsi que de faire face aux défis considérables d'adaptation à un changement climatique dont les effets sur l'eau sont chaque année plus perceptibles, et ce en s'appuyant sur un partenariat étroit avec tous les maîtres d'ouvrages, en particulier les collectivités.

2. Arbitrages du Gouvernement dans le cadre du projet de la Loi de Finances 2018 :

Dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances 2018, le gouvernement a procédé à un certain nombre d'arbitrages concernant les moyens financiers des agences de l'eau, qui portent sur l'année 2018 (dernière année du 10^{ème} programme) mais s'appliqueront également au 11^{ème} programme (2019-2024). Ces arbitrages sont les suivants :

- les redevances perçues annuellement par les agences de l'eau sont plafonnées, avec un plafond fixé pour 2018 à 2,105 milliards d'euros, en baisse de 175 millions d'euros par rapport au montant encaissé en 2017. Le montant perçu au-delà de ce plafond sera automatiquement reversé au budget de l'Etat et ne bénéficiera donc pas à la politique de l'eau ni à la protection de l'environnement en général ;
- Le prélèvement effectué par l'Etat entre 2014 et 2017 sur la trésorerie des agences de l'eau est supprimé, mais à l'inverse le gouvernement prévoit d'augmenter la contribution annuelle que les agences de l'eau versent à l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) pour financer les Parcs Nationaux et d'instaurer une contribution annuelle à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) à la place de la subvention que l'Etat verse actuellement à cet organisme. Cette contribution passe ainsi à 297 millions d'euros par an, en augmentation de 147 millions d'euros par an pour les six agences de l'eau ;
- La perspective de création d'une redevance sur les artificialisations est annoncée, pour faire en sorte que les atteintes à la biodiversité contribuent aussi au financement des agences de l'eau. En outre, cette redevance devrait rester incluse dans le plafonnement total des redevances susmentionnées.

Par ailleurs, les arbitrages du gouvernement prévoient également une augmentation du nombre de suppressions de postes dans les agences de l'eau, qui sont portées en 2018 à 48 pour les six agences, contre 36 en 2017. Le nombre total de suppressions de postes dans les agences de l'eau devrait atteindre les 200 d'ici 2022. Ce chiffre est à rapprocher du nombre de départs à la retraite sur la même période, qui devrait être d'au plus 120.

3. Conséquences pour l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse :

Si ces dispositions sont votées par le Parlement en l'état, le volume financier disponible pour la politique de l'eau de l'agence Rhône Méditerranée Corse va fortement diminuer : le 11^{ème} programme (2019-2024) pourrait ainsi être d'un peu plus de 2.3 milliards d'euros en autorisations d'engagement contre 3.1 milliards d'euros pour le 10^{ème} programme (2013-2018). Une telle réduction suppose la définition de priorités d'intervention claires, et des renoncements de politiques tout aussi clairs.

Les premières années d'exécution du 11^{ème} programme seront difficiles en tout état de cause, puisqu'il faudra payer les subventions en très forte augmentation accordées en 2015, 2016 et 2017, avec des recettes en baisse et une contribution aux opérateurs nationaux en hausse. Pour y arriver et éviter que les années 2019 et 2020 ne soient quasiment des années blanches, sans versement de primes pour épuration ni attribution de nouvelles subventions, le Conseil d'Administration de l'agence devrait statuer, le 25 octobre prochain, lors de l'examen du projet de budget 2018, sur une proposition de diminution des interventions de l'agence (primes pour épuration et subventions) dès 2018, pour récupérer un peu de marge de manœuvre en 2019 et 2020. Bien évidemment, une telle diminution conduira l'agence à réduire son soutien sur un certain nombre de projets portés par les maîtres d'ouvrage du bassin dès l'année 2018.

Monsieur le Président souligne la vive inquiétude de l'exécutif pour le territoire Hérault Méditerranée au vu des arbitrages du gouvernement dans le cadre de la préparation budgétaire 2018. Les conséquences de ces arbitrages sur le budget des agences de l'Eau en général et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse en particulier auront inévitablement des conséquences fortes sur la capacité à réaliser les investissements utiles à la mise en œuvre opérationnelle des dispositions que les SAGES préconisent.

Aussi, il est proposé au vote de l'Assemblée délibérante les points suivants :

- soit que soit supprimé le dispositif de « plafond mordant » des redevances en abrogeant le III bis de l'article 46 de la loi 2011-1977 du 28 décembre 2011 modifiée
- soit que soit augmenté le plafond des redevances des agences de l'eau pour qu'il ne pénalise pas les agences en abrogeant le I.A.4° de l'article 19 du projet de loi de finances pour le laisser à 2 300 000 000 euros, ce qui correspond au montant total actuel des redevances des 6 agences de l'eau.
- que soit supprimées les contributions des agences de l'eau pour les parcs nationaux et l'ONCFS en abrogeant l'article 54, ce qui aurait pour effet de rétablir la contribution à l'AFB à son montant actuel de 150 millions d'euros.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à valider ce projet de délibération tel qu'il est soumis à l'approbation des Conseillers Communautaires.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Pour : 39

Abstention : 1 (Philippe HUPPÉ)

- **D'APPROUVER** la motion de soutien à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse telle que présentée ;
- **DE FAIRE PART** de sa position sur les points suivants :
 - que soit supprimé le dispositif de « plafond mordant » des redevances en abrogeant le III bis de l'article 46 de la loi 2011-1977 du 28 décembre 2011 modifiée
 - que soit augmenté le plafond des redevances des agences de l'eau pour qu'il ne pénalise pas les agences en abrogeant le I.A.4° de l'article 19 du projet de loi de finances pour le laisser à 2 300 000 000 euros, ce qui correspond au montant total actuel des redevances des 6 agences de l'eau.
 - que soit supprimées les contributions des agences de l'eau pour les parcs nationaux et l'ONCFS en abrogeant l'article 54, ce qui aurait pour effet de rétablir la contribution à l'AFB à son montant actuel de 150 millions d'euros.
- **DIT** que cette délibération sera notifiée auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 40

Date de convocation :
Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :
21 DEC. 2017

OBJET :

Programmation financière 2017
dans le cadre du Contrat
triennal Région
Occitanie/CAHM

N° 002377

Question N°3 à l'O.J.

Réf. : Politiques contractuelles
Rubrique dématérialisation : I.I.
Délibération relative aux contrats

Monsieur le Président rappelle que la loi MAPAM (de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles) et la Loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) renforcent le rôle des régions dans l'action publique en leur confiant notamment deux domaines d'intervention majeurs que sont l'aménagement du territoire et l'économie.

Consciente de l'importance du rôle de la Région Occitanie, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a toujours intégré la vision régionale dans sa réflexion pour l'élaboration des documents de planification tels que le projet d'agglomération, le plan climat énergie territorial, le plan global de déplacement ou le plan local de l'habitat intercommunal (...), témoins de la convergence des orientations stratégiques de ces deux acteurs locaux.

C'est dans ce contexte d'évolution du paysage institutionnel, avec le double objectif d'accroître la coordination des politiques publiques sur le territoire et d'optimiser l'utilisation des crédits publics, que les deux collectivités ont signé en 2015 un contrat de coopération pour la période 2015-2017 qui s'organise autour des trois axes du Pacte Régional :

- assurer l'égalité des chances
- développer l'économie régionale
- aménager durablement le territoire

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOTT * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAU * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane COMEZ * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISSETTE * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine HERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYAU.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

Monsieur le Rapporteur expose que la programmation financière 2017 mobilise 1 191 959,40 € de soutien régional pour la mise en œuvre des projets en maîtrise d'ouvrage intercommunale suivants :

- les travaux de restauration du Château Laurens : tranche ferme en cours de finalisation et tranche optionnelle 1 devant démarrer en novembre prochain
- la construction des deux pépinières d'entreprises Héliopôle et Gigamed
- les travaux de restauration d'un épanchoir sur la commune de Portiragnes
- les études préalables à la poursuite des travaux sur la côte ouest de Vias

Ce plan d'actions totalise un montant de dépenses de 5 559 666 € et 21,44 % de subvention régionale auquel il convient de rajouter 139 000 € de soutien à la production de logements sociaux versés aux bailleurs sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Ainsi, la subvention globale allouée par la Région au titre de la programmation 2017 du contrat est de 1 330 959,40 €.

L'Assemblée délibérante est invitée à approuver la programmation financière 2017 du Contrat de coopération triennal Région Languedoc-Roussillon / Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu le Bureau Communautaire du 27 novembre 2017,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la programmation financière 2017 du Contrat de coopération triennal Région Languedoc-Roussillon / Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette programmation financière.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE



SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (salle des Fêtes), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 40

Date de convocation :
Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :
21 DEC. 2017

OBJET :

Budget annexe «Transport
Hérault Méditerranée
exercice 2017 :
Décision Modificative N°2

N° 002378

Question N°4 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal
Rubrique dématérialisation : 7.1.1. Budgets
et comptes

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBEAU
* AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTEILLER
* CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE *
FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF *
LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Alain RYLAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * PINET : M. Gérard BARRAU * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISSETTE * SAINT PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraudine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONEDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYLAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

Monsieur le 1^{er} vice-président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire, indique qu'afin de prendre en compte sur le Budget Annexe du Transport la participation du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Hérault en recette de fonctionnement, recette qui n'avait pas été prévue au Budget Primitif 2017, par prudence, il est aujourd'hui proposé de procéder aux ouvertures de crédits telles qu'indiquées ci-dessous sur le Budget annexe « Transport Hérault Méditerranée » :

DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET ANNEXE « TRANSPORT HERAULT MEDITERRANEE »		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
Chapitre 011	Charges à caractère général	+ 100 000,00 €
TOTAL.....		+ 100 000,00 €

DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET ANNEXE « TRANSPORT HERAULT MEDITERRANEE »		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
Chapitre 77	Produits exceptionnels (utilisation du réseau urbain de la CAHM)	+ 100 000,00 €
TOTAL.....		+ 100 000,00 €

DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET ANNEXE « TRANSPORT HERAULT MEDITERRANÉE »		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
TOTAL.....		+ 0,00 €

DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET ANNEXE « TRANSPORT HERAULT MEDITERRANÉE »		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
Chapitre/Opération	Libellé	Montant
TOTAL.....		+ 0,00 €

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur ces ouvertures de crédits et à approuver la Décision Modificative N°2 du Budget annexe « Transport Hérault Méditerranée » sur l'exercice 2017.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

Vu le Bureau Communautaire du 27 novembre 2017

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** par Décision Modificative N°2 ces ouvertures de crédits telles que présentées ci-dessus sur l'exercice 2017 concernant le Budget annexe « Transport Hérault Méditerranée » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **D'INSCRIRE** au Budget annexe « Transport Hérault Méditerranée » de la CAHM les modifications de crédits telles qu'indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE



SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (salle des Fêtes), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 40

Date de convocation :
Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :
21 DEC. 2017

OBJET :

Budget annexe «Eau»
exercice 2017 :
Décision Modificative N°1

N° 002379

Question N°5 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal
Rubrique : dématérialisation : 7.1.1. Budgets
et comptes

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTEILLER * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Alain RYBAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * PINET : M. Cérard BARRAU * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISSETTE * SAINT PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Cérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

Monsieur le 1^{er} vice-président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire, indique qu'au lieu de prendre en compte sur le Budget annexe de l'Eau un ajustement de la dette, les amortissements, la régularisation d'une avance forfaitaire ainsi que le reversement sur le Budget annexe « Assainissement » de la facturation assainissement encaissée sur le Budget annexe de l'Eau, il est proposé de procéder aux ouvertures et virements de crédits tels qu'indiqués ci-dessous sur le Budget annexe de l'Eau :

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE « EAU »		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
Chapitre 011	Charges à caractère général	+ 2 240 000,00 €
TOTAL.....		+ 2 240 000,00 €

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE « EAU »		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations	+ 2 176 225,00 €
Chapitre 042	Opération d'ordre transfert entre sections	+ 63 775,00 €
TOTAL.....		+ 2 240 000,00 €

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE « EAU »		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
Chapitre 23	Immobilisations en cours	- 63 775,00 €
Chapitre 040	Opération d'ordre transfert entre sections	+ 63 775,00 €
Chapitre 041	Opération patrimoniale	+ 14 000,00 €
TOTAL.....		14 000,00 €

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE « EAU »		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
Chapitre/Opération	Libellé	Montant
Chapitre 041	Opération patrimoniale	+ 14 000,00 €
TOTAL.....		14 000,00 €

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur ces ouvertures et virements de crédits et à approuver la Décision Modificative N°1 du Budget annexe « Eau » sur l'exercice 2017.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

Vu le Bureau Communautaire du 27 novembre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** par Décision Modificative N°1 ces ouvertures et virements tels que présentés ci-dessus sur l'exercice 2017 concernant le Budget annexe « Eau » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **D'INSCRIRE** au Budget annexe « Eau » de la CAHM les modifications de crédits telles qu'indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 40

Date de convocation :

Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :

21 DEC. 2017

OBJET :

Budget annexe «Assainissement»
exercice 2017 :
Décision Modificative N°2

N° 002380

Question N°6 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal
Rubrique dématérialisation : 7.1.1. Budgets
et comptes

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (salle des Fêtes), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **ACDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTELLIER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYLAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

ACDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISSETTE * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

ACDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYLAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

Monsieur le 1^{er} vice-président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire, indique qu'il a bien pris en compte sur le Budget annexe « Assainissement » un ajustement de la dette, les amortissements et une régularisation d'une avance forfaitaire, il est proposé de procéder aux ouvertures et virements de crédits tels qu'indiqués ci-dessous sur le Budget annexe « Assainissement » :

DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
Chapitre 66	Charges financières	- 100 000,00 €
Chapitre 042	Opération d'ordre transfert entre sections	+ 56 300,00 €
TOTAL.....		- 43 700,00 €

DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant
Chapitre 70	Ventes produits fabriqués, prestations (redevance assainissement)	+ 64 000,00 €
Chapitre 042	Opération d'ordre transfert entre sections	- 107 700,00 €
TOTAL.....		- 43 700,00 €

DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Montant
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	+ 164 000,00 €
Chapitre 040	Opération d'ordre transfert entre sections	- 107 700,00 €
Chapitre 041	Opération patrimoniale	+ 17 000,00 €
TOTAL.....		+ 73 300,00 €

DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
Chapitre/Opération	Libellé	Montant
Chapitre 040	Opération d'ordre transfert entre sections	+ 56 300,00 €
Chapitre 041	Opération patrimoniale	+ 17 000,00 €
TOTAL.....		+ 73 300,00 €

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur ces ouvertures et virements de crédits et à approuver la Décision Modificative N°2 du Budget annexe « Assainissement » sur l'exercice 2017.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Ouï l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,
Vu le Bureau Communautaire du 27 novembre 2017,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** par Décision Modificative N°2 ces ouvertures et virements de crédits tels que présentés ci-dessus sur l'exercice 2017 concernant le Budget annexe « Assainissement » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **D'INSCRIRE** au Budget annexe « Assainissement » de la CAHM les modifications de crédits telles qu'indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,
Gilles D'ETTORE

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 40

Date de convocation :

Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :

2 1.DEC. 2017

OBJET :

Mandatement des dépenses
d'investissement avant
l'adoption des Budgets Primitifs
2018 du Budget principal,
du Budget annexe «Transport»,
du Budget annexe «Eau»,
du Budget annexe
«Assainissement»

N° 002381

Question N°7 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal
Rubrique dématérialisation : 7.1.1. Budgets
et comptes

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith TABRE, MM. Gérard DUFTOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALES * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISSETTE * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20171208-1mc109023810-DE

Monsieur le Vice-Président délégué aux finances rappelle que, selon les termes de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (dépenses totales, déduction faite de celles imputées aux chapitres 16 et 18).

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

L'assemblée délibérante peut se prononcer à tout moment et autant de fois qu'elle le juge nécessaire dans la limite du délai légal fixé par la loi.

Ainsi, afin qu'il n'y ait pas, entre le 1^{er} janvier du nouvel exercice budgétaire et la date du vote des Budgets primitifs, une rupture dans les engagements et les paiements d'investissement, il appartient aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du Budget Principal, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au Budget 2017, dépenses totales, déduction faite de celles imputées au chapitre 16 et au chapitre 18.

Budget principal :

Pour mémoire, les crédits ouverts en dépenses réelles d'investissement du Budget Primitif 2017 s'élèvent à : **20 795 497,38 €**, auxquels s'ajoutent 100 000 € de crédits supplémentaires votés en dépenses d'investissement avec la Décision Modificative N° 2 du 25 septembre 2017, soit un total de **20 895 497,38 €**.

Le chapitre 16 (remboursement de la dette) était de 2 502 224,18 € au BP 2017, et n'a pas subi de modification en cours d'année. Il n'y avait aucune inscription au chapitre 18.

Ainsi, les crédits pouvant être engagés, liquidés et mandatés en dépense d'investissement pour le Budget Principal d'ici le vote du Budget 2018 s'élèvent à : $25 \% * (20\,895\,497,38\,€ - 2\,502\,224,18\,€) = 25\% * 18\,393\,273,20\,€ = 4\,598\,318,30\,€$.

Il convient de préciser le montant et l'affectation des crédits utilisés dans ce cadre :

- Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles.....	+ 14 000 €
- Chapitre 204 - Subvention d'Equipement versées.....	+ 153 000 €
- Chapitre 21 - Immobilisations corporelles.....	+ 298 700 €
- Chapitre 23 - Immobilisations en cours.....	+ 36 600 €
- Opération 1002 - Port Fluvial / Hôtel Riquet.....	+ 3 800 €
- Opération 1003 - Site Métiers d'Art Agde.....	+ 67 500 €
- Opération 1201 - Gestion des aides à l'habitat privé.....	+ 425 000 €
- Opération 1202 - Natura 2000.....	+ 3 250 €
- Opération 1301 - Aides à l'habitat privé (part CAHM).....	+ 87 500 €
- Opération 1401 - Quartier Canalet.....	+ 7 500 €
- Opération 1601 - Pépinières d'entreprises.....	+ 349 400 €
- Opération 1602 - Fonds logement social.....	+ 25 000 €
- Opération 1603 - Appel à projet Côte Ouest.....	+ 2 700 €
- Opération 1604 - Maison des projets.....	+ 64 600 €
- Opération 1605 - Embellissement coeurs de village.....	+ 25 000 €
- Opération 1701 - Bagnas.....	+ 83 500 €
- Opération 1702 - Bergerie Castelnau de Guers.....	+ 60 000 €
- Opération 1703 - PAEHM.....	+ 90 000 €
- Opération 209 - Réseau Médiathèque Intercommunale.....	+ 2 700 €
- Opération 230 - Bâtiments communautaires.....	+ 141 200 €
- Opération 403 - Digues.....	+ 29 400 €
- Opération 407 - Parc public - subventions CAHM.....	+ 237 500 €
- Opération 411 - Centre Aquatique d'Agde.....	+ 15 000 €
- Opération 412 - Château Laurens.....	+ 750 000 €
- Opération 505 - Protection Littoral Vias Ouest.....	+ 444 300 €
- Opération 508 - Subventions d'équipement versées aux communes.....	+ 209 300 €
- Opération 509 - Epanchoirs.....	+ 50 400 €
- Opération 602 - Délégation de l'Etat Aide à la pierre.....	+ 175 000 €
- Opération 701 - Aggl' haut débit.....	+ 453 200 €
- Opération 801 - Informatique et téléphonie.....	+ 74 000 €
- Opération 901 - Piscine de Pézenas.....	+ 45 000 €
- Opération 903 - Abbatale de Saint-Thibéry.....	+ 158 400 €
TOTAL.....	+4 582 450 €

Budget « Transport Hérault Méditerranée » :

Pour mémoire, les crédits du Budget Annexe 2017 du Transport s'élèvent à : **110 000 €**, et il n'y a pas eu de Décision Modificative impactant la section d'investissement sur ce budget durant l'exercice 2017.

Ainsi, les crédits pouvant être engagés, liquidés et mandatés en dépense d'investissement pour le Budget Annexe du Transport d'ici le vote du Budget 2018 s'élèvent à : $25 \% * 110\,000\,€ = 27\,500\,€$.

Ces crédits sont proposés afin de pouvoir engager, liquider et mandater d'éventuelles dépenses pour le renouvellement partiel du mobilier urbain (balises arrêts de bus,...) dans le cadre du renouvellement du contrat du transport dont la mise en œuvre doit impérativement s'effectuer au 1^{er} mars 2018.

Il convient de préciser le montant et l'affectation des crédits utilisés dans ce cadre :

- Chapitre 23 - Immobilisations en cours.....	+ 27 500 €
- TOTAL.....	+ 27 500 €

Budget Annexe « Eau » :

Pour mémoire, les crédits ouverts en dépenses réelles d'investissement du Budget Primitif 2017 s'élèvent à : **6 114 063 €**, et – 63 775 € de crédit d'investissement au chapitre 23 en Décision Modificative N° 1 du 13 décembre 2017, soit un total de **6 050 288 €**. Le chapitre 16 (remboursement de la dette) était de 264 652 € au BP 2017 et n'a pas subi de modification en cours d'année.

Ainsi, les crédits pouvant être engagés, liquidés et mandatés en dépense d'investissement pour le Budget Annexe de l'Eau d'ici le vote du Budget 2018 s'élèvent à : $25\% * (6\,050\,288\,€ - 264\,652\,€) = 25\% * 5\,785\,636\,€ = 1\,446\,409\,€$.

Il convient de préciser le montant et l'affectation des crédits utilisés dans ce cadre :

- Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles.....	+	84 300 €
- Chapitre 21 - Immobilisations corporelles.....	+	193 900 €
- Chapitre 23 - Immobilisations en cours.....	+	796 800 €
- Opération 100 - Réseau cœur de station.....	+	175 000 €
- Opération 101 - Réseau CABEM.....	+	145 700 €
- Opération 102 - Raccordements cœur de ville.....	+	50 500 €
- TOTAL.....		+ 1 446 200 €

Budget Annexe « Assainissement » :

Pour mémoire, les crédits ouverts en dépenses réelles d'investissement du Budget Primitif 2017 s'élèvent à : **13 417 745,68 €**, et il y a eu 97 389,60 € de crédits supplémentaires en 458 avec la Décision Modificative n°1 du 25 septembre 2017. Le chapitre 16 (remboursement de la dette) était de 1 801 328,68 € au BP 2017, et a subi une modification en cours d'année (+ 164 000 €), par Décision Modificative n° 2.

Ainsi, les crédits pouvant être engagés, liquidés et mandatés en dépense d'investissement pour le Budget Annexe de l'Assainissement d'ici le vote du Budget 2018 s'élèvent à :

$25\% * (13\,515\,135,28\,€ - 1\,965\,328,68\,€) = 25\% * 11\,549\,806,60\,€ = 2\,887\,451,65\,€$.

Il convient de préciser le montant et l'affectation des crédits utilisés dans ce cadre :

- Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles.....	+	78 800 €
- Chapitre 21 - Immobilisations corporelles.....	+	792 500 €
- Chapitre 23 - Immobilisations en cours.....	+	938 800 €
- Opération 458101 - PORT - enfouissement réseaux secs.....	+	21 900 €
- Opération 458102 - NEZ - enfouissement réseaux secs.....	+	2 300 €
- Opération 100 - Réseau cœur de station.....	+	325 000 €
- Opération 101 - REUSE.....	+	550 000 €
- Opération 102 - Travaux av 8 mai 1945.....	+	43 700 €
- TOTAL.....		+2 753 000 €

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer pour autoriser monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du Budget Principal, du Budget annexe « Transport », du Budget annexe « eau » et du Budget annexe « assainissement » selon les répartitions susvisées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,

Vu le Bureau Communautaire du 27 novembre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du Budget principal (hors capital de la dette), à compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au vote du Budget Primitif, selon la répartition mentionnée :

- Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles.....	+	14 000 €
- Chapitre 204 - Subvention d'Equipeement versées.....	+	153 000 €
- Chapitre 21 - Immobilisations corporelles.....	+	298 700 €
- Chapitre 23 - Immobilisations en cours.....	+	36 600 €
- Opération 1002 - Port Fluvial / Hôtel Riquet.....	+	3 800 €
- Opération 1003 - Site Métiers d'Art Agde.....	+	67 500 €
- Opération 1201 - Gestion des aides à l'habitat privé.....	+	425 000 €
- Opération 1202 - Natura 2000.....	+	3 250 €
- Opération 1301 - Aides à l'habitat privé (part CAHM).....	+	87 500 €

- Opération 1401 - Quartier Canalet.....	+	7 500 €
- Opération 1601 - Pépinières d'entreprises.....	+	349 400 €
- Opération 1602 - Fonds logement social.....	+	25 000 €
- Opération 1603 - Appel à projet Côte Ouest.....	+	2 700 €
- Opération 1604 - Maison des projets.....	+	64 600 €
- Opération 1605 - Embellissement cœurs de village.....	+	25 000 €
- Opération 1701 - Bagnas.....	+	83 500 €
- Opération 1702 - Bergerie Castelnau de Guers.....	+	60 000 €
- Opération 1703 - PAEHM.....	+	90 000 €
- Opération 209 - Réseau Médiathèque Intercommunale.....	+	2 700 €
- Opération 230 - Bâtiments communautaires.....	+	141 200 €
- Opération 403 - Dignes.....	+	29 400 €
- Opération 407 - Parc public - subventions CAHM.....	+	237 500 €
- Opération 411 - Centre Aquatique d'Agde.....	+	15 000 €
- Opération 412 - Château Laurens.....	+	750 000 €
- Opération 505 - Protection Littoral Vias Ouest.....	+	444 300 €
- Opération 508 - Subventions d'équipement versées aux communes.....	+	209 300 €
- Opération 509 - Epanchoirs.....	+	50 400 €
- Opération 602 - Délégation de l'Etat Aide à la pierre.....	+	175 000 €
- Opération 701 - Aggl' haut débit.....	+	453 200 €
- Opération 801 - Informatique et téléphonie.....	+	74 000 €
- Opération 901 - Piscine de Pézenas.....	+	45 000 €
- Opération 903 - Abbatale de Saint-Thibéry.....	+	158 400 €
TOTAL.....		+4 582 450 €

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du Budget annexe « Transport Hérault Méditerranée », à compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au vote du Budget Primitif, selon la répartition mentionnée :

- Chapitre 23 - Immobilisations en cours.....	+	27 500 €
TOTAL.....		+ 27 500 €

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du Budget annexe « Eau », à compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au vote du Budget Primitif, selon la répartition mentionnée :

- Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles.....	+	84 300 €
- Chapitre 21 - Immobilisations corporelles.....	+	193 900 €
- Chapitre 23 - Immobilisations en cours.....	+	796 800 €
- Opération 100 - Réseau cœur de station.....	+	175 000 €
- Opération 101 - Réseau CABEM.....	+	145 700 €
- Opération 102 - Raccordements cœur de ville.....	+	50 500 €
TOTAL.....		+1 446 200 €

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du Budget annexe « Assainissement », à compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au vote du Budget Primitif, selon la répartition mentionnée :

- Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles.....	+	78 800 €
- Chapitre 21 - Immobilisations corporelles.....	+	792 500 €
- Chapitre 23 - Immobilisations en cours.....	+	938 800 €
- Opération 458101 - PORT - enfouissement réseaux secs.....	+	21 900 €
- Opération 458102 - NEZ - enfouissement réseaux secs.....	+	2 300 €
- Opération 100 - Réseau cœur de station.....	+	325 000 €
- Opération 101 - REUSE.....	+	550 000 €
- Opération 102 - Travaux av 8 mai 1945.....	+	43 700 €
TOTAL.....		+2 753 000 €

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 40

Date de convocation :
Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :

21 DEC. 2017

OBJET :

Reprise des résultats
de l'exercice 2016 affectés par les
communes-membres des Budgets
annexes «Eau»
et «Assainissement collectif»

N° 002382

Question N°8 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal
Rubrique dématérialisation : 7.1.1. Budgets
et comptes

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie ET * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYLAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUTOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISSETTE * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYLAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-201712084mc1D00238210-DE

Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances rappelle que les Services Publics Industriels et Commerciaux sont soumis au principe de l'équilibre financier, posé par les articles L.2224-1 et L.2224-2 du CGCT. L'application de ce principe nécessite l'individualisation des opérations relatives aux SPIC dans un budget spécifique et son financement par la seule redevance acquittée par les usagers. Il est admis que les résultats budgétaires des budgets distincts communaux puissent être transférées en tout ou partie. Ce transfert doit donner lieu à délibérations concordantes de l'EPCI et des communes concernées.

Certains Conseils Municipaux des communes-membres ont décidé d'affecter, par une délibération spécifique, aux Budgets Annexes «Eau» et/ou «Assainissement» de la CAHM leurs résultats de fonctionnement et/ou d'investissement 2016 de leurs Budgets annexes «eau» et/ou «assainissement».

Il est proposé d'accepter la reprise des affectations 2016 des Budgets «Eau» et/ou «Assainissement» des communes membres ayant à ce jour délibérées pour ce transfert, de la façon suivante :

BUDGET ANNEXE « EAU » :

Commune	Date de la délibération de la commune	Fonctionnement	Investissement
BESSAN	05/04/2017	+ 79 164,94 €	+ 374 061,26 €
FLORENSAC	29/03/2017		+ 239 500,00 €
LEZIGNAN LA CEBE	02/06/2017	+ 332,73 €	
NEZIGNAN L'EVEQUE	24/04/2017	+ 10 000,00 €	+ 45 000,00 €
PEZENAS	26/09/2017		+ 1 141 524,40 €
SAINT-THIBERY	29/03/2017	+ 11 333,81 €	+ 50 000,00 €
		+ 100 831,48 €	+ 1 850 085,66 €

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT » :

Commune	Date de la délibération de la commune	Fonctionnement	Investissement
ADISSAN	20/04/2017	+ 94 252,38 €	+ 59 564,34 €
BESSAN	05/04/2017	+ 85 726,86 €	+ 71 214,85 €
CAUX	07/04/2017 et 27/10/2017	+ 92 030,87 €	+ 131 613,60 €
FLORENSAC	29/03/2017		+ 286 410,68 €
LEZIGNAN LA CEBE	02/06/2017	+ 11 987,60 €	
MONTAGNAC	21/04/2017		+ 16 459,37 €
NEZIGNAN L'EVEQUE	24/04/2017	+ 10 000,00 €	+ 200 000,00 €
PEZENAS	26/09/2017		+ 154 214,13 €
SAINT-THIBERY	29/03/2017		+ 5 000,00 €
TOURBES	11/04/2017	+ 20 694,02 €	+ 66 183,84 €
VIAS	24/04/2017	+ 999 691,00 €	+ 317 000,00 €
		+ 1 314 382,73 €	+ 1 307 660,81 €

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur la reprise des affectations de fonctionnement et d'investissement 2016 des Budgets « Eau » et/ou « Assainissement » des communes-membres ayant à ce jour délibérées pour ce transfert.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,

Vu le Bureau Communautaire du 27 novembre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la reprise des affectations de fonctionnement et d'investissement 2016 des Budgets « Eau » et/ou « Assainissement » des communes-membres ayant à ce jour délibérées, de la façon suivante :

▪ **BUDGET ANNEXE « EAU » :**

Commune	Date de la délibération de la commune	Fonctionnement	Investissement
BESSAN	05/04/2017	+ 79 164,94 €	+ 374 061,26 €
FLORENSAC	29/03/2017		+ 239 500,00 €
LEZIGNAN LA CEBE	02/06/2017	+ 332,73 €	
NEZIGNAN L'EVEQUE	24/04/2017	+ 10 000,00 €	+ 45 000,00 €
PEZENAS	26/09/2017		+ 1 141 524,40 €
SAINT-THIBERY	29/03/2017	+ 11 333,81 €	+ 50 000,00 €
		+ 100 831,48 €	+ 1 850 085,66 €

■ **BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT » :**

Commune	Date de la délibération de la commune	Fonctionnement	Investissement
ADISSAN	20/04/2017	+ 94 252,38 €	+ 59 564,34 €
BESSAN	05/04/2017	+ 85 726,86 €	+ 71 214,85 €
CAUX	07/04/2017 et 27/10/2017	+ 92 030,87 €	+ 131 613,60 €
FLORENSAC	29/03/2017		+ 286 410,68 €
LEZIGNAN LA CEBE	02/06/2017	+ 11 987,60 €	
MONTAGNAC	21/04/2017		+ 16 459,37 €
NEZIGNAN L'EVEQUE	24/04/2017	+ 10 000,00 €	+ 200 000,00 €
PEZENAS	26/09/2017		+ 154 214,13 €
SAINT-THIBERY	29/03/2017		+ 5 000,00 €
TOURBES	11/04/2017	+ 20 694,02 €	+ 66 183,84 €
VIAS	24/04/2017	+ 999 691,00 €	+ 317 000,00 €
		+ 1 314 382,73 €	+ 1 307 660,81 €

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant à signer les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 40

Date de convocation :
Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :
21 DEC. 2017

OBJET :

Budgets annexes «Eau»
et «Assainissements» :
fixation des durées
d'amortissement
(nomenclature M49)

N° 002383

Question N°9 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal
Rubrique dématérialisation : T.I.I. Budgets
et comptes

Monsieur le 1^{er} vice-président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire, expose que suite à la prise de compétence eau potable et assainissement collectif effective au 1^{er} janvier 2017, il convient de fixer les durées d'amortissement applicables aux biens acquis ou aux constructions réalisées au cours des années 2017 et suivantes.

Monsieur le Rapporteur indique que l'instruction budgétaire et comptable M4, relative à la gestion des Services Publics Industriels et Commerciaux mentionne des durées indicatives pour l'amortissement des biens mais laisse la fixation de ces durées à la discrétion de l'assemblée délibérante. Ces durées doivent correspondre à la durée de vie estimée du bien. Ainsi, il est proposé de fixer les durées d'amortissements des biens pour les budgets annexes « eau » et « assainissement » de la façon suivante :

- Réseaux d'assainissement 60 ans
- Stations d'épuration (ouvrages de génie civil) :
 - Ouvrages lourds 60 ans
 - Ouvrages courants, tels que bassins de décantation, d'oxygénation, 30 ans
- Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisations d'adduction d'eau 40 ans
- Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régularisation) 15 ans

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith TABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISSETTE * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-201712084mc1D0023830-DE

- Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage (y compris chaudières), Installations de ventilation.....	15 ans
- Organes de régulation (électronique, capteurs,...).....	8 ans
- Bâtiments durables (en fonction du type de construction), châteaux d'eau, réservoirs, autres bâtiments d'exploitation.....	50 ans
- Bâtiments légers, abris.....	15 ans
- Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques.....	20 ans
- Mobilier de bureau.....	15 ans
- Appareils de laboratoires, matériel de bureau (sauf informatique), outillages	10 ans
- Matériel informatique.....	3 ans
- Engins de travaux publics.....	7 ans

Il précise que cette délibération s'appliquera à compter de l'exercice 2017.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur les durées d'amortissements des biens comme susmentionné ci-dessus.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,
Vu le Bureau Communautaire du 27 novembre 2017,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE FIXER** les durées d'amortissement des biens comme susmentionné, l'amortissement s'effectuant de façon linéaire ;
- **DE FIXER** à 1 500 euros le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations s'amortissent à 100 % dès la première année ;
- **D'AMORTIR** les subventions d'équipement conformément à la durée du bien subventionné.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE



SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (salle des Fêtes), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 40

Date de convocation :

Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :

21 DEC. 2017

OBJET :

Taxe et produits irrécouvrables :
approbation des états de non-
valeur

N° 002384

Question N°10 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal
Rubrique dématérialisation : T.I.I. Budgets
et comptes

Monsieur le Président expose que monsieur le Comptable Public a transmis à monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée deux états de taxes et produits irrécouvrables concernant le Budget principal, en date du 23 novembre 2016.

Il s'agit :

- d'un état de non-valeur de 7 676,63 € concernant des titres émis en 1998 par la Communauté de Communes des Pays d'Agde dans le cadre de la reprise de la ZAE « La Source » :
A l'époque, une convention entre la commune de Vias et le SIVU établissait qu'avant le transfert de propriété définitif entre Vias et le SIVU, ce dernier commercialisait les lots de la ZAE et que les fonds des ventes de ces lots seraient encaissés par la commune de Vias puis reversés intégralement au SIVU. A priori, tous les fonds perçus par la commune ont été reversés au SIVU Sud-Hérault Méditerranée. La convention précitée ne prévoit pas qu'en cas de non encaissement du prix des lots vendus, la commune de Vias soit mise en cause. Or, la commune de Vias n'a pas encaissé le prix des lots vendus.
Il convient donc d'annuler les titres émis par la CCPA pour un montant de 7 676,73 €.
- d'un état de non-valeur de 277,14 € pour des titres émis en 2011(37,26 €) ; 2012 (0,50 €) et 2014 (239,38 €).

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBEAUME * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTELLIER * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Alain RYBAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * PINET : M. Gérard BARRAU * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISETTE * SAINT PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

REÇU EN PREFECTURE

Le 21 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

Par conséquent, compte tenu des motifs invoqués par le Comptable Public (montants inférieurs au seuil de poursuite, poursuite sans effet et combinaison infructueuse d'actes), il est proposé à l'Assemblée délibérante que soient admis en non-valeur les produits irrécouvrables pour un montant total de 7 953,77 € et que la charge correspondante soit prélevée à l'article 6541 « créances admises en non-valeur » sur le Budget principal 2017.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

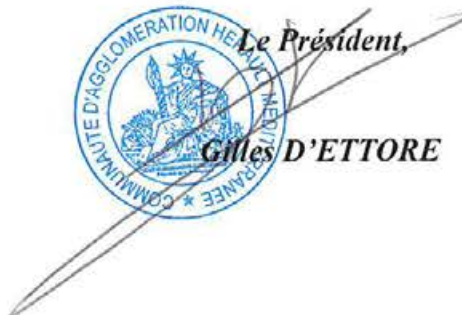
*Où l'exposé de son Président,
Vu le Bureau Communautaire du 27 novembre 2017
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PRONONCER** l'admission en non-valeur de la totalité des créances susvisées ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant à signer les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal 2017 de la CAHM.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 40

Date de convocation :

Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :

22 DEC. 2017

OBJET :

Association «Au service de l'enfance» - opération de restructuration de l'Impro Saint-Hilaire à Florensac :
modification de la garantie d'emprunt immobilier de la CAHM passage de 75 % maximum à 50 % maximum pour un coût d'opération de 6 012 852 €

N° 002385

Question N°11 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal
Rubrique dématérialisation : 7.3.3. Garanties d'emprunts

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISSETTE * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président

REÇU EN PREFECTURE

Le 22 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-201712094mc1D002385D-DE

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2260 du 26 juin 2017, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée avait accordé une garantie d'emprunt à hauteur de 75 % maximum à l'association « Au service de l'enfance » qui accueille à Florensac des jeunes dans un établissement et service médico-social agréé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) au sein d'un dispositif d'enseignement agricole spécifique conventionné par le Ministère de l'agriculture pour financer une opération de travaux.

Considérant que le Département de l'Hérault accorde sa garantie à l'association « Au service de l'enfance » à hauteur de 25 % pour ce prêt contracté auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon, il convient de ramener le taux de garantie accordé par la CAHM de 75 % à 50 %.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur cette modification et à autoriser monsieur le Président à signer les documents y afférent.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 27 novembre 2017,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ACCORDER** la garantie de la CAHM pour la durée totale du prêt. Le cautionnement est accordé pour le remboursement de toutes sommes dues en principal jusqu'à hauteur de 50 %, augmentées dans la même proportion de tous intérêts, indemnités et frais au titre du prêt contracté par l'Association « Au service de l'enfance » auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon ;
- Au cas où l'emprunteur, pour quel que motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, **D'ENGAGER** la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à se substituer à lui, sur simple demande de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon, sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon et l'emprunteur ainsi que tous documents réglant les conditions de la présente garantie.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :
Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :
22 DEC. 2017

OBJET :

Injonctions du Tribunal
Administratif - procédure
de péril imminent 10, rue
Saint Sever à Agde :
paiement des factures
d'honoraires d'expertise

N° 002386

Question N°12 à l'O.J.

Réf. : .Finances, Observatoire fiscal
Rubrique dématérialisation : T.6.3. Autres
contributions budgétaires

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILLOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith TABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISSETTE * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

REÇU EN PREFECTURE

Le 22 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20171209-4mc1D0023860-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que conformément au Code de la Construction et de l'Habitat et dans le cadre de la procédure d'immeuble menaçant de ruines, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée avait sollicité en 2016 du Tribunal Administratif de Montpellier, la désignation en urgence d'un expert chargé d'apprécier les mesures nécessaires pour préserver la sécurité du public et des occupants d'un immeuble situé 10, rue Saint Sever à Agde.

Monsieur le Rapporteur précise que le Tribunal Administratif de Montpellier avait alors nommé monsieur Jacques Amiel en qualité d'expert et que cette requête ayant été enregistrée par erreur pour le compte de la CAHM, la facture afférente a été notifiée à la Communauté d'agglomération et non, comme de bon droit, à la commune d'Agde.

Cette méprise relative à la gestion des Immeubles Menaçant de Ruines a été relevée en avril 2016, le greffe du Tribunal Administratif en a été immédiatement informé mais n'a pas voulu annuler l'ordonnance et en prendre de nouvelle au nom de la commune compétente.

Aussi, afin de pouvoir honorer les frais d'horaires d'expertise, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'approuver leur paiement et à autoriser monsieur le Président à émettre un titre de remboursement auprès de la ville d'Agde.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

Vu le Bureau Communautaire du 27 novembre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le paiement des frais relatif à cette requête ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à émettre un titre de remboursement auprès de la commune d'Agde.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY** (salle des Fêtes), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :

Jeu 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :

22-DEC. 2017

OBJET :

Injonction du Tribunal
Administratif - procédure
de péril 11, rue Henri Reboul
à Pézenas :
paiement des factures
d'honoraires d'expertise

N° 002387

Question N°13 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal
Rubrique dématérialisation : 7.6.3. Autres
contributions budgétaires

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUVE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **CAZOUQS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISSETTE * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraudine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

REÇU EN PREFECTURE

Le 22 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20171209-4mc1D002387/10-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que conformément au Code de la Construction et de l'Habitat et dans le cadre de la procédure d'immeuble menaçant de ruines, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée avait sollicité en 2016 du Tribunal Administratif de Montpellier, la désignation en urgence d'un expert chargé d'apprécier les mesures nécessaires pour préserver la sécurité du public et des occupants d'un immeuble situé 11, Henri Reboul à Pézenas.

Monsieur le Rapporteur précise que le Tribunal Administratif de Montpellier avait alors nommé monsieur Jacques Amiel en qualité d'expert et que cette requête ayant été enregistrée par erreur pour le compte de la CAHM, la facture afférente a été notifiée à la Communauté d'agglomération et non, comme de bon droit, à la commune de Pézenas.

Cette méprise relative à la gestion des Immeubles Menaçant de Ruines a été relevée en avril 2016, le greffe du Tribunal Administratif en a été immédiatement informé mais n'a pas voulu annuler l'ordonnance et en prendre de nouvelle au nom de la commune compétente.

Aussi, afin de pouvoir honorer les frais d'horaires d'expertise, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'approuver leur paiement et à autoriser monsieur le Président à émettre un titre de remboursement auprès de la ville de Pézenas.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,
Vu le Bureau Communautaire du 27 novembre 2017,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le paiement des frais relatif à cette requête ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à émettre un titre de remboursement auprès de la commune de Pézenas.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY** (salle des Fêtes), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :
Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :
22 DEC. 2017

OBJET :

Association «Route des
Vignerons et des Pêcheurs» :
acompte de subvention
de 30 000 €

N° 002388

Question N°14 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal
Rubrique dématérialisation : 7.5.2.3.
Subvention accordée par l'EPCI

Monsieur le Vice-Président expose que dans le cadre de ses actions d'animation et de promotion des activités viti-vinicoles, des activités agricoles, des activités liées à la pêche et autres filières de développement de production locale sur le territoire communautaire, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaite poursuivre le partenariat engagé avec l'association de « la Route des Vignerons et des Pêcheurs » qui regroupe une soixantaine de viticulteurs et qui œuvre pour mieux faire connaître et promouvoir les vins, les produits du terroir et du savoir-faire des exploitants viti-vinicoles du territoire intercommunal.

Monsieur le Rapporteur indique que l'association « la Route des Vignerons et des Pêcheurs » a sollicité la CAHM pour le versement d'un acompte de subvention pour pallier un besoin ponctuel de trésorerie afin de financer des opérations devant être engagées en début d'année 2018.

Il est donc proposé à l'Assemblée délibérante, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2018, de se prononcer sur le versement d'un acompte de subvention d'un montant de 30 000 € auprès de l'association « Route des Vignerons et des Pêcheurs ».

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **ACDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBEAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTILLER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDÉRO.

Absents Excusés :

ACDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISETTE * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

ACDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONEDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, à l'optimisation budget

REÇU EN PREFECTURE

Le 22 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le versement d'un acompte de subvention d'un montant de 30 000,00 € auprès de l'association « la Route des Vignerons et des Pêcheurs » ;
- **DE PRELEVER** la dépense correspondante sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :
Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :
22.DEC. 2017

OBJET :

Centre aquatique
communautaire «L'Archipel» -
exercice 2018 : modifications
grilles tarifaires

N° 002389

Question N°15 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal
Rubrique, dématérialisation : 7.1.3. Tarifs des
services publics

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUVE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Remy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISSETTE * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Yann LLOPIS, Vice-Président délégué au patrimoine, équipements culturels et sportifs

REÇU EN PREFECTURE

Le 22 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

Monsieur le Vice-Président expose que dans le cadre du fonctionnement du Centre aquatique communautaire de « l'Archipel » et suite aux contrôles effectués, il convient de modifier les grilles tarifaires.

Monsieur le Rapporteur précise que ces tarifs sont présentés en grandes familles et sous familles « Espace balnéo » et « Espace aquatique ». Les principales modifications apportées se décomposent comme suite :

- ✓ Régie Espace aquatique :
 - Suppression des abonnements bike, produits qui n'existent plus.
 - Ajout du tarif 345 Euros dans la rubrique entrées « cartes/abonnements »
- ✓ Régie Espace Balnéo :
 - Augmentation du tarif accès SPA « Aqua-bien-être » le week-end suite aux nouveaux services proposé (douche au seau, fontaine à glace et jacuzzi).

Afin d'adapter les grilles tarifaires aux nouveaux besoins des activités sportives, de fitness et ludiques ainsi que de bien-être et de détente, les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver les nouvelles grilles tarifaires applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué au patrimoine, équipements culturels et sportifs,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 27 novembre 2017,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la modification des grilles tarifaires « Espace balnéo » et « Espace aquatique » ;
- **DIT QUE** les nouvelles grilles tarifaires seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant à signer les pièces se rapportant à ces nouvelles dispositions tarifaires du Centre aquatique de l'Archipel.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY** (salle des Fêtes), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :

Judi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :

22 DEC. 2017

OBJET :

Travaux fibre optique sur le territoire intercommunal - raccordement sites avec la commune de Lézignan la Cèbe : fonds de concours de la commune

N° 002390

Question N°16 à l'O.J.

Réf. : Informatique et systèmes d'information

Rubrique dématérialisation : 7.8. Fonds de concours

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBEAUE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISETTE * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président aux finances et à l'optimisation budgétaire

REÇU EN PREFECTURE

Le 22 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20171209-4mc100023900-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que, dans le cadre de sa compétence Haut Débit, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a décidé de déployer un réseau de fibre optique afin de permettre d'une part, d'interconnecter les diverses infrastructures informatiques pour bénéficier de prestations Telecom de grande qualité à des prix moindres et d'autre part, de favoriser la mutualisation des systèmes d'information (informatique et téléphonie) entre les collectivités territoriales afin de réduire drastiquement leurs frais de communication tout en améliorant la qualité des liaisons.

Monsieur le Rapporteur indique que comme il est prévu dans le schéma directeur du Très Haut Débit, la Communauté d'agglomération a procédé à des travaux afin de desservir la mairie de Lézignan La Cèbe en fibre optique ainsi que trois autres sites publics :

- L'Ecole Maternelle et Primaire,
- L'Atelier,
- La Salle de Spectacle.

A titre indicatif, le montant total des travaux s'élève à 7 214,00 € HT.

Il précise que les dispositions de l'article L 5214-16 et L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, telles que modifiées par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, permettent à une commune membre d'une Communauté d'Agglomération de verser, à cette dernière, un fonds de concours et ce pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement, le montant total du fonds ne pouvant excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

Sur le plan formel, le versement de fonds de concours doit faire l'objet d'accords concordants, exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal.

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5214-16 et L 5216-5,
- ✓ Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et notamment les dispositions incluant la commune de Lézignan La Cèbe comme l'une de ses communes membres, ainsi que celle rendant la Communauté d'agglomération compétente en matière d'établissement de nouvelles structures haut débit, complémentaires des réseaux d'initiative privées et publiques, participant à l'aménagement du territoire et répondant aux besoins propres de ses communes membres,
- ✓ Considérant que la commune de Lézignan La Cèbe souhaite renforcer le réseau Très Haut Débit présent sur son territoire et interconnecter ses diverses infrastructures informatiques, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la commune de Lézignan La Cèbe,
- ✓ Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Monsieur le Vice-Président propose donc aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser la perception d'un fonds de concours, à hauteur de 50 % du montant HT des travaux précités, versé par la commune de Lézignan La Cèbe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 27 novembre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la perception d'un fonds de concours versé par la commune de Lézignan La Cèbe en vue de participer au financement des travaux de fibre optique, à hauteur de 50 % du montant HT des travaux ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :

Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :

22-DEC. 2017

OBJET :

Procédure de concession de service public pour l'exploitation du service public de transport urbain de voyageurs : approbation du rapport du Président pour le choix du concessionnaire et de la convention de concession de service public liant la CAHM et le concessionnaire et autorisation du Président à signer

N° 002391

Question N°17 à l'O.J.

Réf. : Commande publique

Rubrique dématérialisation : 1.2.1.

Délibération relative aux procédures de délégation de service public

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (salle des Fêtes), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTEILLER * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Alain RYBAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * PINET : M. Gérard BARRAU * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISETTE * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Christian THERON, vice-président délégué aux transports

REÇU EN PREFECTURE

Le 22 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20171209-4mc1D00239110-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que par délibération n°2169 du 27 mars 2017, le Conseil Communautaire a approuvé le principe de la Concession de Service Public pour l'exploitation des transports Cap'Bus, pour une durée de sept ans, à compter du 1^{er} mars 2018.

La procédure de passation de la Concession de Service Public est menée en application de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et du décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatifs aux contrats de concession et les articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

- ✓ Vu l'avis du Conseil Communautaire validant la procédure de Concession de service public en date du 27 mars 2017;
- ✓ Vu le procès-verbal de la commission de Concession ayant ouvert les plis de candidature en date du 12 juillet 2017;
- ✓ Vu le procès-verbal de la commission de Concession ayant validé les candidatures et sélectionné les candidats admis à présenter une offre et ouvert les offres en date du 20 juillet 2017;
- ✓ Vu le rapport d'analyse des offres et le procès-verbal de la commission de Concession comportant son avis sur les offres en date du 31 août 2017;
- ✓ Vu le projet de contrat de Concession de service public,
- ✓ Vu le rapport sur les motifs du choix du concessionnaire et l'économie générale du contrat ;

Conformément à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, au terme de la procédure l'autorité habilitée à signer la convention saisit l'Assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé et lui transmet le rapport de la commission présentant, notamment, la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat.

En application des critères précisés dans le Règlement de Consultation, au vu du résultat des discussions engagées avec l'entreprise admise à présenter une offre, des considérations énoncées dans le rapport sur le choix du Concessionnaire, et de l'économie générale du contrat, la Société CarPostal-Agde est proposée pour la gestion et l'exploitation du réseau Cap'Bus.

Ainsi, il proposé aux membres du Conseil Communautaire de confier pour les sept prochaines années la gestion et l'exploitation du réseau Cap'Bus à la Société CarPostal-Agde dans le cadre d'un contrat de Concession de Service Public.

Le contrat qui est proposé à l'approbation de l'Assemblée délibérante consiste à confier à CarPostal-Agde :

- l'graphicage, l'exploitation et la gestion des lignes régulières et de transport à la demande du réseau ;
- la fourniture des biens nécessaires à l'exploitation (véhicules, personnel, dépôts système billettique...) en complément de ceux mis à disposition par l'Autorité Organisatrice ;
- l'affectation des conducteurs et autres agents nécessaires ;
- la gestion commerciale et marketing du réseau ;
- la mise à jour des dispositifs d'information (mobilier urbain, véhicules, etc...) ;
- l'entretien courant du mobilier urbain du réseau mis à disposition par l'Autorité Organisatrice ;
- la gestion des espaces publicitaires des véhicules ;
- le conseil à l'Autorité Organisatrice afin d'apporter au réseau toutes les améliorations nécessaires.

L'ensemble des obligations du Concessionnaire sont stipulées et détaillées dans le contrat signé par CarPostal-Agde.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux transports,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le choix de la Société CarPostal-Agde comme Concessionnaire du Service Public la gestion et l'exploitation du réseau Cap'Bus ;
- **D'APPROUVER** le contrat de Concession du Service Public pour la gestion et l'exploitation du réseau Cap'Bus ;
- **D'AUTORISER** le Président de la CAHM à signer le contrat de Concession de Service Public avec la Société CarPostal-Agde et toutes pièces afférentes à cette affaire.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :
Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :
22 DEC. 2017

OBJET :

Mise à jour des conditions
d'attribution de la tarification
sociale du réseau CAP'BUS
(CAP'SOL) dans le cadre du
renouvellement du contrat de
concession de service public pour
la gestion du réseau CAP'BUS
(1er mars 2018 - 20 février 2025)

N° 002392

Question N°18 à l'O.J.

Réf. : Commande publique
Rubrique dématérialisation : 7.1.3. Tarifs
des services publics

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a renouvelé son contrat de concession de service public pour la gestion du réseau CAP'BUS du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2025 et qu'à ce titre, il convient de valider la mise à jour des conditions d'attribution de la tarification sociale (gratuité) en vigueur sur le réseau de transport de voyageurs intercommunal CAP'BUS afin :

- de la mettre en cohérence avec le contrat de concession de service public pour la gestion du réseau CAP'BUS (1^{er} mars 2018 – 28 février 2025)
- de continuer à promouvoir l'usage des transports publics « pour tous » mais à un coût « raisonnable » pour la collectivité.

Monsieur le Rapporteur rappelle, également, que la tarification sociale en vigueur (carte CAP'SOL) sur le réseau CAP'BUS est à ce jour disponible sous conditions de statuts (5 catégories), de domiciliation et de ressources :

- ✓ **Statuts** : bénéficiaires RSA (sans activité professionnelle), bénéficiaires A.S.S, personnes handicapées à plus de 80 %, personnes âgées (+ 60 ans) non imposables et anciens combattants.
- ✓ **Domiciliation** : résidence à titre principale sur le territoire de la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée.
- ✓ **Ressources** : notifications des services sociaux et/ou avis d'imposition.
- ✓ Elle permet la libre circulation sur le réseau CAP'BUS du 1^{er} mars de l'année N au 28 (ou 29) février de l'année N+1.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * **FLORENSAC** : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **CAZOUZS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISSETTE * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Christian THERON, vice-président délégué aux transports

REÇU EN PREFECTURE

Le 22 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

Monsieur le Rapporteur expose que dans le cadre de l'entrée en vigueur au 1^{er} mars 2018 du prochain contrat de concession de service public pour la gestion du réseau CAP'BUS, une mise à jour du critère d'âge (condition d'attribution) pour les bénéficiaires relevant de la catégorie « personnes âgées » sera opérée.

Elle se caractérise par le relèvement progressif (1an/an) du seuil de l'âge d'attribution (actuellement + 60 ans) jusqu'à l'atteinte du palier de 65 ans, suivant le détail figurant ci-dessous :

- Attribution 2018 : relèvement du seuil à + 61 ans
- Attribution 2019 : relèvement du seuil à + 62 ans
- Attribution 2020 : relèvement du seuil à + 63 ans
- Attribution 2021 : relèvement du seuil à + 64 ans
- Attribution 2022 : relèvement du seuil à + 65 ans.

Les autres conditions d'attribution restent inchangées.

Il précise également :

- que la procédure d'information, d'instruction et de validation (ou rejet) des demandes sont de la compétence exclusive du service transport de la CAHM. A ce titre, il reste habilité à requérir tout justificatif ou pièce complémentaire nécessaire à l'instruction des demandes,
- qu'afin de permettre un suivi de l'usage, les titres CAP'SOL restent délivrés (après notification par le service transport de la CAHM de la liste régulièrement actualisée des bénéficiaires) sur support billettique à l'utilisateur et à ses ayants droits éventuels (titre strictement nominatif) par le concessionnaire du réseau en contrepartie de l'acquittement (auprès du concessionnaire) par chacun de ces derniers :
 - d'un montant de 5 Euros (par personne et par titre émis) en cas de création du titre et/ou première mise en service. Ce tarif comprend les frais de fourniture du support, de paramétrages de la carte, de mise à jour du terminal de point de vente, de mise à jour des tables de paramétrage sur les pupitres embarqués dans les véhicules, de traitement statistique des données.
 - d'un montant de 3,5 € (par personne et par titre) en cas de rechargement suite au renouvellement annuel des droits. Ce tarif comprend les frais de réactualisation annuels des opérations conduites dans le cadre de la 1^{ère} mise en service et de remplacement de la carte suite à l'usure de la puce.

Le coût de duplicata du support suite à une perte ou un vol en cours d'année concernée, reste identique à celui applicable aux titulaires des abonnements de la tarification générale du réseau : 2 Euros.

La carte est rechargeable annuellement à échéance non glissante, en fonction du maintien des conditions d'éligibilité à la tarification sociale définies ci-dessus et sous réserve de l'actualisation annuelle des catégories et minimas sociaux définis par le Ministère des affaires sociales (janvier de chaque année).

Il indique que la compensation financière de la tarification sociale est assurée par la CAHM au concessionnaire suivant les dispositions figurant au contrat de concession de service public du réseau CAP'BUS, en vigueur, à la date de délivrance du titre par le concessionnaire à l'utilisateur (fixée, au plus tôt, au 1^{er} mars pour l'année 2018, afin d'éviter tout dysfonctionnement entre le concessionnaire sortant et le concessionnaire entrant)

Ces nouvelles dispositions s'appliqueront, pour l'année 2018, dès les phases d'information, d'instruction et de validation (ou rejet) des demandes (février) assurées par le service transport de la CAHM.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux transports,

Vu le Bureau communautaire réuni le 27 novembre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la mise à jour des conditions d'attribution de la tarification sociale (gratuité) en vigueur sur le réseau de transport de voyageurs intercommunal CAP'BUS ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer toutes les pièces se rapportant à cette tarification.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Alliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :

Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :

22 DEC. 2017

OBJET :

Réalisation de prestations de services relative à la propreté des voies et espaces du domaine communal des villes d'Agde et de Vias :

Avenant n°1, prolongation de la durée d'affermissement de la tranche optionnelle N°1

N° 002393

Question N°19 à l'O.J.

Réf. : Commande publique

Rubrique dématérialisation : I.I.I.

Délibération relative aux marchés publics et à leur avenant

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY** (salle des Fêtes), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * **FLORENSAC :** M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith TABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane COMEZ * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISETTE * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONEDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert CAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propreté voirie

REÇU EN PREFECTURE

Le 22 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20171209-4mc1D0023930-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que par délibération en date du 15 mai 2017, le Conseil Communautaire a autorisé monsieur le Président à signer le marché relatif aux prestations de services relatives à la propreté des voies et des espaces du domaine communal de la commune d'Agde et de Vias avec la Société SNM NICOLLIN pour un début d'exécution des prestations au 21 juin 2017.

Il indique également que le marché prévoyait :

- une tranche ferme pour le nettoyage du cœur de ville, du centre-ville, des secteurs péri urbain sur Agde et La Tamarissière,
- une tranche optionnelle N°1 pour le nettoyage du littoral du Cap d'Agde et du Grau d'Agde,
- une tranche optionnelle N°2 pour le nettoyage de la commune de Vias.

Conformément aux règles de la commande publique, il précise que le déclenchement de ces deux tranches optionnelles sont conditionnées à des délais d'affermissement d'une durée de six mois à compter de la notification, soit jusqu'au 21 décembre 2017

Monsieur le Rapporteur expose que l'éventuel déclenchement de la tranche optionnelle n°1 nécessite un bilan technico économique (comparaison financière avec les prestations actuellement réalisées en régie) ainsi qu'une large concertation avec les agents de la collectivité et que les six mois de délais d'affermissement ne sont pas suffisants pour que la Communauté d'agglomération puisse se prononcer pour le déclenchement de cette tranche.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur le prolongement par avenant N°1 du délai d'affermissement de la tranche optionnelle N°1 d'une durée d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 21 décembre 2018 et d'autoriser son Président à signer ledit avenant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à la commande publique, propreté voirie
Vu le Bureau communautaire réuni le 27 novembre 2017,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** l'avenant N°1 au marché relatif à la réalisation de prestations de services pour la propreté des voies et espaces du domaine communal des villes d'Agde et de Vias ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces se rapportant à cet avenant.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :
Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :
22-DEC. 2017

OBJET :

Réalisation de la
ZAC «La Capucière» :
mission de maîtrise d'œuvre
attribuée au Cabinet GAXIEU

N° 002394

Question N°20 à l'O.J.

Réf. : Commande publique
Rubrique dématérialisation : I.I.I.
Délibération relative aux marchés publics

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy CLONOT, Mme Corinne SEIWERT * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISETTE * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert GIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propreté voirie

REÇU EN PREFECTURE

Le 22 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

Monsieur le Rapporteur Vice-Président rappelle que par délibération du 24 octobre 2016 le Conseil Communautaire a décidé d'une reprise en régie du volet aménagement de la ZAC « La Capucière » à Bessan.

Monsieur le Rapporteur expose qu'un marché de maîtrise d'œuvre avait été passé pour la réalisation des voiries principales de la ZAC mais que celui-ci a pris fin alors même que les missions VISA (examen de la conformité au projet des études d'exécution) - DET (Direction de l'exécution des travaux) et AOR (assistance aux opérations de réception de travaux) pour l'achèvement des travaux ne soient réalisées.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a lancé en date du 19 juillet 2017 une consultation sous de forme de procédure concurrentielle pour finir les travaux sur les voiries principales mais également pour réaliser des voies secondaires en fonction des ventes de terrain et des macros lots.

La Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 23 novembre 2017 a décidé d'attribuer l'accord cadre sans minimum ni maximum au Groupement GAXIEU, PMC CREATION, AGENCE RAYSSAC, sur la base de pourcentages qui varient en fonction des missions demandées.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à autoriser monsieur le Président à signer l'accord cadre sans minimum ni maximum avec le mandataire du groupement le Cabinet GAXIEU.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à la commande publique, propriété voirie
Vu la Commission d'Appel d'Offres réunie le 23 novembre 2017,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer l'accord cadre sans minimum ni maximum avec le mandataire du groupement le cabinet GAXIEU ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget annexe de « La Capucière » de la CAHM.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :
Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :
22 DEC. 2017

OBJET :

Accord-cadre pour l'acquisition
de véhicules neufs de moins
de 3,5 tonnes :
lancement de la consultation
et autorisation de signature
des accords-cadres

N° 002395

Question N°21 à l'O.J.

Réf. : *Commande publique*
Rubrique dématérialisation : I.I.I.
Délibération relative aux marchés publics

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY** (salle des Fêtes), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie ET * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYLAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISETTE * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYLAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propriété voirie

REÇU EN PREFECTURE

Le 22 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20171209-4mc1D00239510-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que les accords-cadres concernant l'acquisition de véhicules neufs de moins de 3,5 tonnes ont pris fin au 13 novembre 2017.

Monsieur le Rapporteur expose que pour faire face aux nouveaux besoins des services, il convient de relancer une consultation, sous forme d'appel d'offres ouvert, et de passer à l'issue de celle-ci des accords-cadres Multi attributaires (trois fournisseurs) sans minimum ni maximum.

Il indique qu'à chaque nouveau besoins, les fournisseurs retenus dans l'accord cadre seront remis en concurrence et précise que le dossier de consultation comprendra 7 lots :

- Lot N° 1 : petite ou mini « citadine » (3,10 à 3,60 m)
- Lot N° 2 : « citadine » (3,60 à 4,10 m)
- Lot N° 3 : « compacte » (véhicule se situant entre les citadines polyvalentes et les familiales routières)
- Lot N° 4 : « SUV » (véhicule possédant certaines capacités de roulage hors route ou de remorquage)
- Lot N° 5 : 4x4 et Pick up
- Lot N° 6 : utilitaire de type fourgonnette et fourgon
- Lot N° 7 : camion cabine conventionnelle de type benne ou plateau

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à autoriser monsieur le Président à signer les accords-cadres à intervenir conformément aux choix des membres de la Commission d'Appel d'offres.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à la commande publique, propriété voirie
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de CAHM à signer les accords-cadres à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapporter à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CA Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :

Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :

22 DEC. 2017

OBJET :

Transfert des compétences «eau
et assainissement» :
avenant n°1 de scission
du marché de maîtrise d'œuvre
pour la réhabilitation
des réseaux humides avenue
de la Méditerranée et boulevard
Gambetta à Vias

N° 002396

Question N°22 à l'O.J.

Réf. : Commande publique

Rubrique dématérialisation : I.I.I.

Délibération relative aux marchés publics

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie ET * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAU * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Remy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISSETTE * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYAU.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propreté voirie

REÇU EN PREFECTURE

Le 22 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-201712094mc100023960-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017, la mairie de Vias a transféré à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée la compétence « Assainissement » et au Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau des communes du Bas Languedoc « SBL » la compétence « Eau potable ».

Monsieur le Rapporteur expose que dans le cadre de la réhabilitation des réseaux humides avenue de la Méditerranée et Boulevard Gambetta à Vias, la mairie de Vias a passé un marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement GAXIEU, David DELBOSC, PMC CREATION dont la mandataire est le Bureau d'étude GAXIEU pour un montant de 88 000 € HT et que ce marché porte à la fois sur des études d'eau potable et à la fois sur d'assainissement.

Ainsi, il est propos » aux membres du Conseil Communautaire de passer un avenant de scission avec le Cabinet GAXIEU, mandataire du groupement, afin que chaque collectivité puisse régler au titulaire du marché les sommes qui leurs incombent, en fonction de ses compétences.

Il indique que la répartition financière, objet de l'avenant n°1 de scission est la suivante :

- pour la CAHM..... 51 200 € HT
- pour la mairie de Vias..... 4 400 € HT
- pour SBL..... 32 400 € HT

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur cet avenant de scission et à autoriser son Président à le signer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à la commande publique, propreté voirie
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** avec le Cabinet GAXIEU, mandataire l'avenant n°1 de scission tel qu'énoncé ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :

Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :

22-DEC. 2017

OBJET :

Label national oenotouristique
«vignobles et découvertes» -
dépôt de la candidature de la
destination «Thau en
Méditerranée» et autorisation de
signature de la convention
partenariale

N° 002397

Question N°23 à l'O.J.

Réf. : *Tourisme*
Rubrique dématérialisation : 1.3.1.
Délibération autorisant la signature de
convention

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **ACDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * **FLORENSAC :** M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYAU * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

ACDE : M. Rémy GLÔMOT, Mme Corinne SEIWERT * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISETTE * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

ACDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYAU.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Yann LLOPIS, Vice-Président délégué au patrimoine, équipements culturels et sportifs

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20171209-4mc1D002397/1-DE

Monsieur le Vice-Président expose que le label « Vignobles et Découvertes » vise à promouvoir le tourisme sur le thème du vin et de la vigne. Il est attribué pour une durée de trois ans par Atout France, après recommandation du Conseil Supérieur de l'Oenotourisme, à une destination à vocation touristique et viticole proposant une offre de produits touristiques multiples et complémentaires (hébergement, restauration, visite de cave et dégustation, musée, événement,...) et permettant d'orienter le client sur des prestations qualifiées et de qualité.

Monsieur le Rapporteur rappelle que Sète Agglopôle Méditerranée est engagée depuis 2013, dans ce label national oenotouristique pour la destination « Pays de Thau » ; label qu'elle s'est vue reconduire en 2016 pour trois ans, regroupant une soixantaine de professionnels (vignerons, conchyliculteurs, hébergeurs, restaurateurs et structures touristiques) labellisés à ses côtés.

Lors du renouvellement de sa candidature, Sète Agglopôle Méditerranée s'est engagée à élargir sa destination oenotouristique à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée afin de couvrir, notamment, la totalité de l'appellation d'origine contrôlée Picpoul de Pinet.

Ainsi, en tant que porteur du projet Sète Agglopôle Méditerranée souhaite déposer la candidature de cette nouvelle destination élargie « Thau en Méditerranée », élaborée en partenariat avec Hérault Méditerranée, membre du Comité de pilotage mis en place dans le cadre de cette démarche.

Un référent tourisme et un référent vin doivent être associés à cette candidature, il s'agit d'Hérault Tourisme et du Conseil Interprofessionnel des Vins AOC du Languedoc et IGP Sud de France (CIVL). Une convention partenariale sur les engagements de chacun est établie entre ces quatre structures.

Monsieur le Rapporteur précise que le positionnement de cette nouvelle destination s'appuie sur l'alliance des vins et des coquillages, et regroupe des professionnels (vignerons, conchyliculteurs, hébergeurs, restaurateurs et structures touristiques).

Le comité de pilotage, réuni le 16 novembre 2017, a validé le nom de cette nouvelle destination : « Thau en Méditerranée », son positionnement autour de l'alliance des vins et des coquillages, ainsi qu'un programme d'actions pour trois ans.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur le dépôt de la candidature de la nouvelle destination « Thau en Méditerranée » dans le cadre du label national oenotouristique « Vignobles et Découvertes » et d'approuver les termes de la convention de partenariat.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5216-5,
Où l'exposé de son Vice-Président délégué au patrimoine, équipements culturels et sportifs,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à déposer la candidature de la nouvelle destination « Thau en Méditerranée » dans le cadre du label national oenotouristique « Vignobles et Découvertes », en vue de sa labellisation ;
- **D'APPROUVER** les termes de la convention de partenariat jointe en annexe de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :
Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :
26 DEC. 2017

OBJET :

Syndicat Mixte «Port fluvial
Hérault Méditerranée» :
mise à disposition de biens
de la CAHM et transfert
de la convention d'occupation
précaire avec la Société
«Les Canalous» au SMO

N° 002398

Question N°24 à l'O.J.

Réf. : Aménagement durable du
territoire
Rubrique dématérialisation : 3.6. Autres
actes de gestion du domaine privé

- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 mars 2017 approuvant les statuts du Syndicat Mixte Hérault Méditerranée ;
- Vu l'Arrêté préfectoral n° 2017-1-640 en date du 30 Mai 2017 portant création du Syndicat Mixte « Port fluvial Hérault Méditerranée » et vu les statuts qui y sont annexés.

Monsieur le Vice-Président rappelle d'une part, que le Syndicat Mixte du Port fluvial Hérault Méditerranée a pour objet la réalisation d'un port fluvial sur l'actuelle halte nautique basée sur le Canal du Midi à Agde et d'autre part, qu'il est constitué des Voies navigables de France, Etablissement public à caractère administratif et de la CAHM qui lui ont conféré leur compétence pour la réalisation de ce projet portuaire.

Conformément à l'article 3 des statuts du syndicat mixte, « le syndicat est compétent pour prendre toutes les décisions de nature administrative, financière ou technique lui permettant de réaliser son objet (...) et notamment concernant :

- La gestion, l'aménagement, l'exploitation et le développement du domaine,
- La fixation, la cession ou l'acquisition de tout droit réel ou personnel permettant l'aménagement ou l'exploitation du domaine,
- La gestion des différentes activités portuaires existantes, à créer ou à intégrer,
- La gestion, l'aménagement et l'exploitation des biens mobiliers et immobiliers gérés par le Syndicat ».

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILLOU, MM. Christian THERON, Alain LEBEAUE * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTELLIER * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD, M. Alain JALABERT * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Alain RYBAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * PINET : M. Gérard BARRAU * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISETTE * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Sébastien FREY, vice-président délégué à l'élaboration et suivi du schéma de mutualisation

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-201712114mc1D0023980-DE

Au titre de l'article 2 de ces mêmes statuts, il est stipulé que « la CAHM et VNF s'engagent à mettre gratuitement à disposition du SMO les parcelles dont ils sont propriétaires ou gestionnaires dans le périmètre d'intervention dudit syndicat, au plus tard au jour de la délibération confiant la création et la gestion du port à un délégataire ».

Par ailleurs, les articles L.5721-6-1 et L.1321-1 du CGCT prévoient bien que « le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence ».

A ce titre, il est proposé de mettre à disposition du Syndicat mixte les biens immobiliers de la Communauté d'agglomération situés dans le périmètre du port fluvial, et de valider en conséquence le transfert de son unique contrat d'occupation en cours dans ce périmètre, à savoir celui joint en annexe à la présente délibération, contracté avec la Société « Les Canalous » pour un loyer annuel de 7 200 euros.

Les conditions de transfert de ce contrat au Syndicat mixte sont conformes aux dispositions de l'article L.5721-6-1 du CGCT, à savoir que « les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. La substitution de personne morale aux contrats conclus par les collectivités et établissements n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant. La collectivité ou l'établissement qui transfère la compétence informe les cocontractants de cette substitution. ».

Le rapporteur rappelle que VNF, deuxième membre du syndicat mixte du port fluvial Hérault Méditerranée, met également à disposition du syndicat ses biens immobiliers situés dans le périmètre du port, et transfère donc au syndicat deux conventions d'occupations temporaires et un bail commercial pour un montant global de loyer annuel de 45 000 euros.

Monsieur le Rapporteur expose qu'un inventaire de l'ensemble des biens meubles et immeubles situés dans le périmètre du port a été réalisé et que ces derniers seront mis à disposition du Syndicat Mixte du Port fluvial Hérault Méditerranée à compter du 1^{er} janvier 2018.

Il indique qu'au terme de l'article L 1321- 2 du CGCT, la remise des biens a lieu à titre gratuit, que le Syndicat mixte assumera l'ensemble des obligations du propriétaire et qu'il possèdera tous pouvoirs de gestion sur ces biens.

De plus, cette mise à disposition doit être constatée par un procès-verbal établi contradictoirement, précisant la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de l'éventuelle remise en état.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à autoriser son Président à signer les procès-verbaux de mise à disposition au Syndicat mixte, des biens meubles et immeubles de la CAHM situés dans le périmètre du port et d'acter le transfert de la convention d'occupation précaire passée avec la Société « Les Canalous » à compter du 1^{er} janvier 2018.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué au à l'élaboration et suivi du schéma de mutualisation,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 27 novembre 2017,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la mise à disposition de ses biens meubles et immeubles situés dans le périmètre du port, au Syndicat Mixte du port fluvial Hérault Méditerranée ;
- **D'APPROUVER** en conséquence le transfert de la convention d'occupation passée avec la Société « Les Canalous » au Syndicat Mixte du port fluvial Hérault Méditerranée ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens de la CAHM, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :
Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :
26 DEC. 2017

OBJET :

Attribution fonds de concours
dans le cadre du dispositif d'aide
à la restauration du petit
patrimoine 2017 pour les
communes de Caux, Nizas,
Lézignan la Cèbe, Florensac,
Castelnau de Guers et Vias

N° 002399

Question N°25 à l'O.J.

Réf. : Conservation des patrimoines et
archéologie
Rubrique dématérialisation : 7.8. Fonds de
concours

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-
THIBERY (salle des Fêtes)**, sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE*,
Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTELLIER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * **FLORENSAC** : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **CAZOUZS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISETTE * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine HERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Yann LLOPIS, Vice-président délégué au patrimoine, aux équipements culturels et sportifs

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-201712114mc1D00239910-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre de ses compétences supplémentaires « valorisation des patrimoines du territoire », la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a délibéré le 26 juin 2017 sur la mise en place d'un dispositif d'aide intercommunal pour la restauration du Petit patrimoine culturel non protégé au titre des Monuments Historiques. Les éléments patrimoniaux concernés doivent être construits ou réalisés dans une période allant du Moyen Age jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle.

Il s'agit :

- du petit patrimoine lié à l'urbanisme: aménagements urbains, bâtiment à fort impact urbain, etc.
- du petit patrimoine lié à l'architecture publique : hôtel de ville, école, église, etc.
- du patrimoine lié au jardin et aux paysages etc.
- du petit patrimoine lié aux limites : les murs et murets, les enclos parcellaires, etc.
- du petit patrimoine lié à l'eau : pont, passerelle, fontaines, lavoirs, puits, etc.
- du petit patrimoine lié à la mémoire : ensemble commémoratif, monument funéraire, etc.
- du petit patrimoine culturel : petites chapelles, calvaires, croix de mission, décor, mobilier, etc.
- du patrimoine lié à l'activité agricole : « mazets », murets en pierre, etc.

Il se décline de la manière suivante :

- une enveloppe de 25 000 € est allouée annuellement par la CAHM pour soutenir les communes à la conservation et la sauvegarde de leur petit patrimoine,
- les communes sont soutenues à hauteur de 50 % du montant HT restant à leur charge, cette aide étant annuelle pour chaque commune et plafonnée à 5 000 € ou 10 000 € à titre exceptionnel,
- un appel à projet est lancé à destination des communes de la CAHM, excepté les communes d'Agde et de Pézenas,
- les communes remplissent et déposent un dossier auprès de la direction de l'Aménagement du Territoire,
- un Comité de Pilotage présidé par le Vice-Président délégué au patrimoine se réunit et sélectionne les dossiers.

Monsieur le Vice-Président a présenté pour l'année 2017, sept projets qui ont été retenus par le Comité de Pilotage et les propositions d'attribution de l'aide à la restauration du Petit Patrimoine, choix faits en fonction des critères d'éligibilité, de l'intérêt patrimonial des ouvrages concernés, de l'urgence en conservation et du montant HT restant à la charge de la commune. Les opérations soumises à l'avis du Conseil Communautaire pour six communes sont les suivantes :

1- Caux : monument aux morts de la Grande Guerre

Résultat d'un projet de 1922 dressé par l'architecte Paul HARANT (1873-1953) et réalisé par le sculpteur Ernest VALAT. L'opération consiste à purger l'ensemble des ciments, nettoyer les colonnes, relever la frise, ragréger à base de chaux les parties altérées, travailler sur les finitions et poser une patine des ragréages.

- Coût de l'opération HT..... 6 300,00 €
- Subvention ONAC (*)..... 1 260,00 € (*) Office National des Anciens Combattants
- Montant de l'aide de la CAHM..... 2 520,00 €

2 - Nizas : Eglise de Saint-Pierre

▪ portail de l'Eglise Saint-Pierre

Soumise aux préconisations de l'Architecte des Bâtiments Historiques. L'opération consiste à déposer et changer des traverses, traiter le bois, changer une moulure, boucher des trous dans le bois, brosser et nettoyer l'ensemble et poser une peinture : coût des travaux 2 200 €

▪ Croix aux instruments de la Passion de l'Eglise Saint-Pierre

Datant de la fin du 17^e - début 18^e siècle. L'opération consiste à traiter les insectes xylophages, nettoyer et dégraisser l'ensemble des pièces, boucher divers petits manques, coller la lance cassée, cirer et lustrer l'ensemble, réaliser en bois sculpté trois éléments manquants (le Coq de Saint-Pierre ; la Corde de la pendaison ; la Main du grand prêtre) : coût des travaux 1 500 €

- Coût de l'ensemble de l'opération HT..... 3 700,00 €
- Montant de l'aide de la CAHM..... 1 850,00 €

3 - Lézignan la Cèbe : la Fontaine de l'Amour

Restauration de la Fontaine de l'Amour et sa mise en valeur constituent une première étape de la requalification des abords du ruisseau du Canal Ferrant, voie de circulation douce existante mais à améliorer au cœur du village. L'opération consiste des ouvrages de maçonnerie et pierre de taille ; des ouvrages de serrurerie et fontainerie ; l'aménagement des abords immédiats ; des ouvrages d'électricité et éclairage.

- Coût de l'opération HT..... 20 935,87 €
- Subvention Département de l'Hérault..... 2 866,00 €
- Montant de l'aide de la CAHM..... 6 500,00 €

4 - Florensac : vitrail de l'Eglise Saint Jean-Baptiste

Vitrail du 19^e siècle représentant Saint-Antoine de Padoue signé de Gustave Pierre Dagrant (1839-1915), peintre verrier. L'opération consiste à déposer le vitrail, installer une protection en attente de la repose, restaurer et réparer le vitrail et le nettoyer et le reposer dans sa baie.

- Coût de l'opération HT..... 2 850,00 €
- Montant de l'aide de la CAHM..... 1 425,00 €

5 - Castelnau de Guers : façade et murs de clôture de l'ancienne chapelle des Pénitents

Datant du 17^e siècle et elle est entrée dans le patrimoine communal en 2014. En août 2016, la commune a entrepris la réfection de la toiture qui menaçait ruine. Aujourd'hui, la commune souhaite redonner une vie active à ce lieu en créant un espace associatif culturel. L'opération consiste à mettre en place un échafaudage, décroûter l'enduit, réaliser un enduit à la chaux finition talochée et appliquer une peinture sur les débords de toiture.

- Coût de l'opération HT..... 36 814,50 €
- Montant de l'aide de la CAHM..... 7 205,00 €

6 - *Vias* : *Harmonium de l'Eglise Saint Jean-Baptiste*

Supplanté par des claviers électroniques laissés à l'abandon, cet instrument date de la fin du 19^e- début 20^e siècle. C'est un objet très rare dont un exemplaire se trouve actuellement dans l'église Santa Maria Del Carmine à Pavie (Italie). Il est issu de la maison « Rodolphe et Debain ». Cette restauration de l'instrument permettra d'accompagner les chœurs lors des offices religieux ou lors des concerts dans l'Eglise.

L'opération consiste à le dépoussiérer, lui appliquer un traitement fongicide et insecticide, restaurer le pédalier et le banc, installer un moteur ventilateur, le nettoyer entièrement et raviver son aspect extérieur.

- Coût de l'opération HT..... 15 356,00 €
- Montant de l'aide de la CAHM..... 5 500,00 €

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur l'approbation de la sélection des dossiers susvisés et de l'attribution des aides aux communes dans le cadre du dispositif d'aide à la restauration du Petit Patrimoine.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué au patrimoine et aux équipements culturels et sportifs

Vu l'avis du Comité de pilotage,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 27 novembre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le choix des dossiers et les montants attribués aux communes dans le cadre du dispositif d'aide à la restauration du Petit Patrimoine tels qu'exposés ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ces fonds de concours ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal 2017 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée aux communes-membres de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :

Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :

26 DEC. 2017

OBJET :

Agropastoralisme sur les
garrigues de Castelnau de Guers
et Florensac : bail de location du
bâtiment d'élevage

N° 002400

Question N°26 à l'O.J.

Réf. : Stratégie urbaine et rurale

Rubrique dématérialisation : I.4.1.

Délibération relative aux baux

- ✓ Vu la délibération n°750 en date du 21 mai 2012,
- ✓ Vu la délibération n°1485 en date du 17 novembre 2014,
- ✓ Vu la délibération n°1948 en date du 19 septembre 2016

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY (salle des fêtes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONEDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISETTE * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONEDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20171211-tmc1D0024000-D-E

Monsieur le Président expose que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, en partenariat avec les communes de Castelnau de Guers et de Florensac, a choisi de soutenir le développement de la filière agro-pastorale afin de favoriser la reconquête d'espaces en déprise, préserver et valoriser les espaces ruraux et naturels et encourager le maintien des activités agricoles.

Monsieur le Rapporteur rappelle que dans le cadre de sa compétence « Agriculture » la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée par délibération n°1948 du 19 Septembre 2016 a délibéré sur l'accompagnement de l'installation de l'éleveur choisi, sur la conception et la construction du bâtiment d'élevage et de ses abords par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et sur la signature du bail de location de la bergerie avec l'éleveur.

Il indique que projet agropastoral entre dans sa finalisation. Les travaux débiteront début janvier 2018 pour une installation totale prévue fin du premier trimestre 2018. Cette activité agricole et pastorale, identifiée comme essentielle pour l'entretien des garrigues et la réduction du risque incendie, démarre dans une conjoncture agricole difficile rythmée par une succession d'aléas climatiques (gel, grêle, sécheresse) facteurs de fragilisation des exploitations. Par ailleurs, le candidat retenu par les membres du Comité technique, en reconversion professionnelle, est éligible à la dotation jeune agriculteur ; son installation aidée sera progressive sur 4 ans avec :

- la constitution d'un troupeau de moutons de race « Rouge du Roussillon » (200 têtes à terme) ;
- la vente en circuit-court de la viande ;
- l'accueil à la ferme ;
- des animations pédagogiques.

Il précise que compte tenu des difficultés que représente le démarrage de cette nouvelle activité et afin de ne pas pénaliser la situation financière de l'éleveur et de favoriser la réussite de ce projet, il est proposé de réaliser pour la première année d'installation un commodat pour la mise à disposition gratuite du bâtiment agricole, qui pourra le cas échéant soit être reconduit pour un an soit remplacé par un bail à ferme au regard du développement de l'exploitation.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer d'une part, sur la poursuite de l'accompagnement à l'installation de l'éleveur par le biais de la signature d'un commodat concernant le bâtiment d'exploitation pour l'année 2018 et d'autre part à autoriser son Président à signer le renouvellement le cas échéant de ce commodat ou la mise en place d'un bail à ferme au regard du développement de l'exploitation.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 27 novembre 2017

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE CONTINUER** l'accompagnement à l'installation de l'éleveur choisi ;
- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer le commodat de la bergerie avec l'éleveur pour l'année 2018 ;
- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à renouveler le commodat de la bergerie pour l'année 2019 en fonction du développement de l'exploitation ;
- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer un bail à ferme de la bergerie en fonction du développement de l'exploitation.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :
Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :
26 DEC. 2017

OBJET :

Chenal du clôt de Vias :
lancement d'une mission de
maîtrise d'œuvre dans le cadre
du projet de désensablement et
demande de subvention auprès
du Département de l'Hérault

N° 002401

Question N°27 à l'O.J.

Réf. : Environnement, espaces naturels
Rubrique dématérialisation : I.I.I.
Délibération relative aux marchés publics

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * **FLORENSAC :** M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **CAZOUZS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane COMEZ * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISETTE * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice NUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Mme Gwendoline CHAUDOIR, vice-présidente déléguée à l'environnement

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-201712114mc1D00240110-DE

Madame la Vice-Présidente rappelle que le chenal du clôt de Vias, ouvrage créé par le Département au début des années 90 dont le bras de décharge allant du Canal du Midi à la mer a été creusé afin d'offrir un exutoire supplémentaire aux eaux de crues provenant d'une part du bief du canal compris entre l'écluse de Portiragnes à l'Ouest et l'écluse ronde d'Agde à l'Est et d'autres part, à celles stockées dans la zone humide « des Verdisses » communiquant jusque-là avec la mer par le « Grau de la Tamarissière ».

Madame le Rapporteur précise que la gestion du chenal et de son barrage est sous compétence communautaire depuis 2006 et dans sa propriété depuis 2012.

Elle indique qu'une précédente étude a été initiée pour analyser l'ensablement du chenal maritime du Clôt de Vias. En effet, sous les effets conjugués du transport de sables d'origine marine et éolienne le chenal s'est engraisé et son niveau s'est fortement exondé pouvant impacter les écoulements provenant de l'amont, qui eux ne permettent toutefois pas par effet de chasse la mise en mouvement suffisante de ces sables lors des crues.

De plus, les niveaux de sables stockés sont tels que l'exutoire prend la géométrie d'un grau et les eaux stockées à l'amont désormais stagnantes sont de mauvaise qualité.

Les pré-études ont permis d'établir des scénarios d'aménagement puis d'isoler un scénario de gestion au niveau AVP de cet ensablement, consistant à curer une partie des stocks de sable accumulés permettant de remettre en eau l'ensemble du chenal. Les sables extraits (environ 10 000 m³) seraient ensuite réinjectés sur les plages de « La Tamarissière » et de « Farinette » sur des secteurs érodés. En complément des casiers de ganivelles seraient disposés de part et d'autre du chenal afin de limiter les apports éoliens.

Madame le Rapporteur rappelle que malgré le transfert de propriété du Département à la CAHM, des parcelles bordant le canal à savoir la partie terminale du chenal située sur le domaine public maritime, la Communauté d'agglomération bénéficie d'une autorisation d'occupation au profit du Département du fait qu'elle n'a pu être transférée. C'est dans ce cadre le Conseil départemental de l'Hérault participe à 50 % des études sur la problématique d'ensablement.

Aussi afin de poursuivre la définition des travaux, engager les démarches réglementaires et suivre les futurs travaux il est donc proposé de lancer une mission de maîtrise d'œuvre estimée à 40 000 € HT.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de sa Vice-Présidente déléguée à l'environnement,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 27 novembre 2017
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE VALIDER** la démarche visant à désensabler le chenal du clôt de Vias par le recrutement d'un maître d'œuvre ;
- **D'APPROUVER** le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre ;
- **DE SOLLICITER** la participation du Département de l'Hérault à hauteur de 50 % des dépenses ;
- **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (salle des Fêtes), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :

Judi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :

26 DEC. 2017

OBJET :

Digue de Saint-Thibéry :
convention de mise à disposition
et de gestion des batardeaux
entre la CAHM et la commune
de Saint-Thibéry

N° 002402

Question N°28 à l'O.J.

Réf. : Environnement, espaces naturels
Rubrique, dématérialisation : 1.3.1.
Délibération autorisant la signature d'une
convention

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUVE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * **FLORENSAC** : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain CRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISETTE * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Mme Gwendoline CHAUDOIR, vice-présidente déléguée à l'environnement

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20171211-fmc1D0024020-DE

Madame la Vice-Présidente rappelle que dans le cadre sa compétence de gestion des digues dont le rôle est de protéger la population, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée assure la gestion de l'ouvrage de ceinture de la commune de Saint-Thibéry.

Madame la Rapporteur expose que la particularité de cette digue réside dans le fait de la présence de cinq batardeaux qui viennent fermer des voies traversant l'ouvrage et souligne également que la Communauté d'agglomération, au titre de sa compétence, a fait remplacer les anciens mobiliers vétustes ou inadaptés par des matériels aux normes.

Bien que la CAHM soit gestionnaire de l'ouvrage et partenaire de la gestion en crise, c'est la commune qui reste maître du déclenchement de son Plan Communal de Sauvegarde et du déploiement des moyens adaptés à chaque stade de l'inondation. Il est donc proposé de conventionner avec la commune de Saint-Thibéry afin de clarifier le rôle de chacun sur ces batardeaux avec, notamment, la mise à disposition de ceux-ci par la CAHM, de même que la pose et le stockage de ces équipements par le personnel communal.

Par conséquent, les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur l'approbation de la convention de mise à disposition et de gestion des batardeaux qui définit le rôle de chacune des deux collectivités.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de sa Vice-Présidente déléguée à l'environnement,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 27 novembre 2017,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition et de gestion des batardeaux entre la CAHM et la commune de Saint-Thibéry ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CA Hérault Méditerranée à signer ladite convention ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CA Hérault Méditerranée ou son Représentant à signer les pièces se rapporter au dossier.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :

Judi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :

26 DEC. 2017

OBJET :

Digue de Bessan :
validation de la démarche
et poursuite de l'étude du projet
de protection rapprochée contre
les inondations et demande
de financement

N° 002403

Question N°29 à l'O.J.

Réf : Environnement, espaces naturels.
Rubrique dématérialisation : I.I.I.
Délibération relative aux marchés publics

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTELLIER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **CAZOULES D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane COMEZ * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISSETTE * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraudine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Mme Gwendoline CHAUDOIR, vice-présidente déléguée à l'environnement

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-201712114mc1D00240310-DE

Madame la Vice-Présidente rappelle que dans le cadre de sa compétence étude, entretien et construction des digues et ouvrages hydrauliques, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée dont le rôle est de protéger la population, intègre les digues de terre et de pierre de la commune de Bessan ainsi que la future digue de ceinture qui résulte d'une étude de 2005 effectuée par la commune d'un ouvrage rapproché.

Madame le Rapporteur expose qu'actuellement la commune de Bessan située dans la plaine inondable du fleuve Hérault profite des effets positifs d'un endiguement éloigné, dit digues de pierre et de terre. Cet édifice rustique permet de réduire les effets des crues sur le bas du village de l'ordre de 40 cm jusqu'à l'aléa décennal puis de 15 cm au-delà (BRL-2013). Néanmoins cet ouvrage désormais vétuste et malgré des réparations quasi annuelles nécessite d'être totalement repris (géolithe 2015 – estimation entre 1800 et 2200 k€ HT).

Afin de déterminer l'avenir de la protection la Communauté d'agglomération a porté, en liaison étroite avec la commune, une étude dite analyse multicritères (Egis 2017) permettant d'analyser divers scénarios de protection du village pour divers aléas de crue et de qualifier et quantifier chacun d'eux dont les indicateurs permettront d'aider à la décision pour isoler l'aménagement le plus pertinent.

Une protection au plus près des habitations d'occurrence centennale, s'est démarquée des autres scénarios, et outre son acceptation par la commune, c'est le scénario qui a recueilli l'approbation des services de l'État, ainsi que celui de la Région et du Département, préalablement nécessaire à leur participation financière future. En première approche cet ouvrage est estimé à 5 190 k€ HT.

Par ailleurs, la construction d'une digue rapprochée et la déconstruction de l'ancien ouvrage permettrait de réduire de 10 cm l'inondation des domaines agricoles de la plaine de Florensac.

Il est donc proposé de valider cette démarche et de poursuivre l'étude de la protection rapprochée de la commune de Bessan jusqu'au stade Projet. Dans ce cadre il est proposé d'avoir recours à un maître d'œuvre qui sera chargé dans un premier temps, de conduire cette étude, de demander l'ensemble des autorisations nécessaires, de réaliser ou faire réaliser les investigations notamment géotechniques préalables, le portage des démarches foncières, la détermination précise des travaux puis dans un second temps, d'accompagner la CAHM pour la préparation des travaux leur réalisation et jusqu'à leur réception.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur le choix de réalisation d'une digue rapprochée et de déconstruction de l'ancien ouvrage de protection de la commune de Bessan et sur le concours d'un maître d'œuvre afin de poursuivre l'étude du projet de protection rapprochée contre les inondations et d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers pour leur soutien sur les missions préalables aux travaux.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de sa Vice-Présidente déléguée à l'environnement,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 27 novembre 2017
Vu l'avis favorable de la commune de Bessan,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE VALIDER** le choix de réalisation d'une digue rapprochée et de déconstruction de l'ancien ouvrage de protection de la commune de Bessan ;
- **D'AUTORISER** le lancement d'une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre afin de poursuivre la démarche ;
- **DE SOLLICITER** tous les organismes financeurs susceptibles d'apporter leur soutien sur ces missions préalables aux travaux.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :

Judi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :

26 DEC. 2017

OBJET :

Syndicat Mixte
du Bassin de Thau :
avis de l'Assemblée délibérante
sur la modification
des statuts du SMT

N° 002404

Question N°30 à l'O.J.

Réf. : Environnement, espaces naturels
Rubrique, dématérialisation : 5.7.11.
Intercommunalité

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

Madame la Vice-Présidente indique que les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin de Thau réunis le 25 octobre 2017 ont approuvé à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat mixte.

Madame le Rapporteur précise d'une part, que cette modification vise à préciser la compétence dite B « gestion du bassin hydrographique » et sur le retrait de la compétence « collecte et traitement des déchets conchyliques » et d'autre part, que les nouveaux statuts ont également élargi le mode de fonctionnement dudit syndicat par l'intégration de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et de Montpellier Méditerranée Métropole.

Elle souligne que la compétence A, porte sur l'élaboration et la révision du SCOT de Thau mais ne concerne pas notre territoire qui ne contribue pas financièrement à cette compétence.

En conséquence, l'objet de la compétence B a été remanié afin de préciser le rôle du Syndicat Mixte du Bassin de Thau vis à vis des documents de planification et de cadrage dans le domaine de l'eau à savoir le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) / les SLGRI (stratégies locales de gestion des risques d'inondation) / le PGRE (plan de gestion de la ressource en eau) spécifiant, désormais, le positionnement de la structure au niveau des études générales et exclut implicitement la gestion directe et opérationnelle des zones humides, ouvrages hydrauliques et de protection, les travaux d'aménagement, d'entretien, de restauration qui restent à la charge des maîtres d'ouvrages privés ou publics de même que les actions de réduction de la vulnérabilité des bâtiments.

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (salle des Fêtes), sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTELLIER * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Alain RYBAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUTFOUR, Armand RIVIERE * POMEROLS : M. Robert GIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWER * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * PINET : M. Gérard BARRAU * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISSETTE * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Mme Gwendoline CHAUDOIR, vice-présidente déléguée à l'environnement

Ainsi, les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur la modification des statuts du SMTB tels que présentés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Ouï l'exposé de sa Vice-Présidente déléguée à l'environnement,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 27 novembre 2017,
Vu le Comité syndical du SMTB du 25 octobre 2017,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** les statuts du Syndicat Mixte du Bassin de Thau ainsi modifiés et joints en annexe de la présente délibération ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée au Syndicat Mixte du Bassin de Thau.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits


Gilles D'ETTORE

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (salle des Fêtes), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président*.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :
Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :
26 DEC. 2017

OBJET :

Syndicat Mixte du Bassin du
Fleuve Hérault :
approbation du Contrat
de prestation pour la réalisation
d'un dossier DIG (Déclaration
d'Intérêt Général), plan
de gestion du Fleuve Hérault

N° 002405

Question N°31 à l'O.J.

Réf. : Environnement, espaces naturels
Rubrique dématérialisation : 1.2.1.
Délibération autorisant la signature de
contrat

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTEILLER * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Alain RYBAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * PINET : M. Gérard BARRAU * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISETTE * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Mme Gwendoline CHAUDOIR, vice-présidente déléguée à l'environnement

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-201712114mc1D0624050-DE

Madame le Rapporteur expose qu'afin de planifier la restauration et l'entretien de la ripisylve et du lit du fleuve Hérault, le Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault (SMBFH) en concertation avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés a fait réaliser par le Bureau d'études GREN en 2015 un Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) du Fleuve Hérault depuis les gorges jusqu'à la mer.

Madame le Rapporteur précise que ce programme a été réalisé en vue d'un portage par chacun des EPCI dès la mise en œuvre de la compétence GEMAPI et que le délai d'instauration de celle-ci ayant été repoussé de 2016 à 2018, le SMBFH a effectué un travail de remise à jour du document afin de permettre son utilisation dès 2018.

Aussi, afin de coordonner la campagne de restauration à venir à une échelle cohérente, il est proposé de charger le SMBFH, via un contrat de prestation, du pilotage des démarches réglementaires préalables aux travaux qui sont estimés à 1,3 millions d'euros pour cinq ans sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

L'idée est de préparer les dossiers de DIG (Déclaration d'Intérêt Général) pour :

- les 4 EPCI concernés du plan de gestion Hérault : Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup, Communauté de Commune de la Vallée de l'Hérault, Communauté de Communes du Clermontais, Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée,
- les 2 EPCI concernant le plan de gestion Lergue : Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault et Communauté de Communes du Clermontais.

La proposition consiste à mutualiser les opérations pour réduire les coûts, faciliter la mise en œuvre de la prestation et faire en sorte que chaque EPCI puisse lancer la procédure DIG en même temps sur l'axe Hérault et ce, dans un souci de cohérence amont-aval. Pour cela, le Syndicat mixte propose à chaque EPCI de signer un contrat de prestation entre les personnes publiques dans le cadre d'un marché unique pour faire réaliser les dossiers de DIG de chaque EPCI.

Elle indique que le montant total hors subventions est estimé à 10 500 € pour la CAHM soit un reste à payer de 5 230 € pour l'agglomération. Dans ce cadre, l'agence de l'eau est prête à subventionner le SMBFH pour réaliser cette opération à hauteur de 50 %.

L'Assemblée délibérante est invitée à autoriser son Président à signer le contrat de prestation de service.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de sa Vice-Présidente déléguée à l'environnement,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 27 novembre 2017,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer le contrat de prestation de service avec le Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault ;
- **D'INSCRIRE** la dépense correspondante sur le Budget concerné de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :

Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :

26 DEC. 2017

OBJET :

Maison des projets :
acquisition au 30, rue Jean
Roger et au 19, rue de l'Amour
à Agde des locaux cadastrés LI73
lots n°1 à n°5 et LI74 lots n°1
et n°3 à la Sci DLC
(modification de la délibération
n°1953 du 19/09/2017)

N° 002406

Question N°32 à l'O.J.

Réf. : Politique de la ville

Rubrique dématérialisation : 3.1. Acquisition

- ✓ Vu la loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine et les articles 9-1 à 9-3 de la loi relatifs au nouveau Programme National de Renouvellement Urbain,
- ✓ Vu le décret n°2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine,
- ✓ Vu la délibération n°2014-28 du Conseil d'Administration de l'ANRU du 25 juin 2014 approuvant le règlement général de l'ANRU relatif au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain en vue de la signature par l'ANRU des Contrats de Ville et des protocoles de préfiguration NPNRU,
- ✓ Vu la signature du Contrat de Ville d'Agde en date du 16 juillet 2015,
- ✓ Vu le courrier de monsieur le Préfet de Région, Préfet de l'Hérault délégué territorial de l'ANRU en date du 15 juillet 2015, adressé à monsieur le Président de la CA Hérault Méditerranée, confirmant l'inscription du Quartier Centre-Ville d'Agde parmi la liste des quartiers de la politique de la Ville retenus au titre des projets d'envergure régionale (PRIR : Projet Retenu d'Intérêt Régional).

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre du Nouveau Contrat de Ville d'Agde il a été instauré la création d'une Maison des Projets dans le quartier prioritaire afin que le Conseil Citoyen puisse y tenir ses séances de travail et ce, conformément à la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Parallèlement, la Communauté d'Agglomération en partenariat avec la ville d'Agde pilote le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine et de par sa compétence obligatoire, l'habitat social d'intérêt communautaire.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **CAZOULES D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISSETTE * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean-Luc CHAILLOU, vice-président délégué à la politique de la ville

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes
et notamment les articles 9-1 à 9-3

034-243400819-20171211-mmc1D00240610-DE

Monsieur le Rapporteur expose que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a fait l'acquisition :

- de l'ensemble immobilier situé au 32, rue Jean Roger à Agde :
 - rez-de-chaussée + cave de 160 m², 1^{er} étage de 80 m², 2^{ème} étage de 86 m² et 3^{ème} étage de 64 m² (délibération n°1905 du 13 juin 2016)
 - appartement de 80 m² situé au 1^{er} étage et un cellier situé au 3^{ème} étage (délibération n°2341 du 25 septembre 2017)
- et d'un local commercial situé 30, rue Jean Roger et 19, rue de l'Amour qui jouxte le 32, rue Jean Roger (délibération 1953 du 19 septembre 2016) dans le but d'agrandir la Maison des projets dénommée « Mission cœur de Ville » abrite actuellement la Maison de l'Habitat, la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité et la salle du Conseil Citoyen et devrait prochainement pouvoir également accueillir d'autres services de la Communauté d'agglomération.

Cependant une erreur s'était produite car la Communauté d'agglomération avait délibéré pour l'acquisition des locaux cadastrés LI 73 lots n°1 à 5 pour un montant de 96 000 € suivant l'estimation faite par les Domaines, or la Sci DLC vend également les locaux cadastrés LI 74 lots n°1 et lot n°3 pour le même montant et les biens n'appartenaient pas à Mme Valérie MAZZA, comme indiqué dans la précédente délibération, mais à la Sci DLC.

La situation de ces locaux est donc la suivante au 30, rue Jean Roger et 19 rue de l'Amour :

- LI 73 lots n°1 à n°5 :
 - Local commercial
 - Surface totale : 377 m²
- LI 74 :
 - Lot n°1 : un couloir donnant sur la rue de l'Amour (12 m² environ)
 - Lot n°3 : un local situé au 1^{er} étage servant d'arrière magasin (30 m² environ)
 - Surface totale : 42 m²

Il est à noter qu'en devenant propriétaire du LI 73 lots 1 à 5 et LI 74 lots 1 et 3, la CAHM sera en copropriété de l'immeuble avec monsieur GARCIA Jésus Manuel et Mme SABATIER Hélène.

Etant donné que le Centre Ancien est classé en Contrat de Ville et est éligible au Nouveau Programme de Rénovation Urbaine, l'ANRU cofinancera 50 % des travaux et des aménagements à la CAHM.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur ces modifications à apporter concernant l'acquisition des lots susvisés dans le cadre du projet de la Maison des Projets « Mission cœur de Ville ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à la politique de la ville

Vu le Bureau Communautaire réuni le 27 novembre 2017

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à acquérir le local commercial situé au 30, rue Jean Roger et 19, rue de l'Amour à Agde, parcelle cadastrée :
 - section LI n°73 lots n°1 à 5
 - section LI 74 lots n° 1 et 3à la Société Civile Immobilière DLC
- **DE PRENDRE** en charge les frais de notaire et taxes liés à cette acquisition ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer toutes les pièces se rapportant à cette acquisition ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à prélever les dépenses nécessaires au budget principal de la CAHM ;
- **D'AUTORISER** la CAHM à devenir syndic de la copropriété de l'immeuble cadastré LI 73 et LI 74 avec monsieur GARCIA Jésus Manuel et madame SABATIER Hélène.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY** (salle des Fêtes), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Alliés au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :
Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :
26.DEC. 2017

OBJET :

Organisation de la Fête du fleuve
«Agde la cité à la croisée des
eaux» du 30/06 au 02/07 2017 :
demande de subventions auprès
du Commissariat Général à
l'Egalité des Territoires, de la
DRAC Occitane, de la Région
Occitane et du Département
de l'Hérault

N° 002407

Question N°33 à l'O.J.

Réf. : Politique de la ville
Rubrique dématérialisation : 7.5.2.
Demandes de subventions

- ✓ Vu la loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine qui définit le cadre des Nouveaux Contrats de Ville pour la période 2015-2020 succédant ainsi aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) initiés pour la période 2007-2014 ;
- ✓ Vu le Nouveau Contrat de Ville d'Agde signé le 16 juillet 2015 pour cinq ans (2015-2020).

Monsieur le Vice-Président expose que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée en partenariat avec la ville d'Agde a organisé du 30 juin au 2 juillet 2017 la première Fête du fleuve « Agde la cité à la croisée des eaux » afin de redynamiser le centre ancien de la ville, classé en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville et de fédérer les acteurs locaux. Cette manifestation a été coordonnée par la CAHM en y associant le Conseil Citoyen, les associations de commerçants et plus de 250 bénévoles issus du monde associatif en grande majorité.

Cette manifestation dont la participation du public a pu être évaluée entre 5 000 et 6 000 personnes s'est déroulée le long des quais de l'Hérault, parking de la Calade, sur la Promenade, rue Jean Roger, rue de l'Amour et sur les places du 18 juin, de Jean Jaurès et de la Marine :

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTELLIER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * **FLORENSAC :** M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **CHAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISETTE * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice NUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean-Luc CHAILLOU, vice-président délégué à la politique de la ville

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-201712114mc1D002407/D-DE

- des stands liés à la mer Méditerranée, au fleuve Hérault, au Canal du Midi et aux zones humides,
- des conférences au musée Jules Baudou sur ces mêmes thèmes,
- des expositions de maquettes de bateaux,
- des reconstitutions des différentes époques historiques de la ville avec défilé dans les rues,
- des concerts et autres animations,
- l'ouverture tous les jours des ateliers des Métiers d'art de la Perle Noire avec une fréquentation de plus de 150 personnes par jour.

Des animations ont également eu lieu sur le fleuve Hérault :

- des présentations de bateaux anciens de la Méditerranée et de la Barque de Poste 1818 du Canal du Midi,
- une course de rames traditionnelles,
- une démonstration d'aviron,
- un tournoi de joutes languedociennes,
- un feu d'artifice.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur l'acceptation des subventions sollicitées auprès :

- du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires..... 18 000 €
- de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie... 8 000 €
- de la Région Occitanie..... 2 000 €
- du Département de l'Hérault..... 10 000 €

Le coût est évalué à 67 000 € (hors mise à disposition des moyens humains et matériels de la ville d'Agde et de la CAHM).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à la politique de la ville,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 27 novembre 2017,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à accepter le versement des subventions accordées à la CAHM par le CGET, la DRAC Occitanie, la Région Occitanie et le Conseil Départemental de l'Hérault pour l'organisation de la Fête du Fleuve 2017 « Agde la cité à la croisée des eaux » ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à accomplir toutes les formalités réglementaires relatives à ces demandes de subventions et à signer toutes les pièces administratives s'y rapportant.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY** (salle des Fêtes), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, *Président*.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :

Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :

26 DEC. 2017

OBJET :

Coordination de la partie
animations musicales et concerts
de la «Fête du fleuve 2017» :
subvention complémentaire à
hauteur de 5 000 € versée à la
ville d'Agde

N° 002408

Question N°34 à l'O.J.

Réf. : Politique de la ville

Rubrique dématérialisation : 7.5.2.3.

Subvention accordée par l'EPCI

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **CAZOUZS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **PINET** : M. Gérard BARREAU * **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISSETTE * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean-Luc CHAILLOU, vice-président délégué à la politique de la ville

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-201712114mc1D00240810-DE

- ✓ Vu la loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine qui définit le cadre des Nouveaux Contrats de Ville pour la période 2015-2020 succédant ainsi aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) initiés pour la période 2007-2014 ;
- ✓ Vu le Nouveau Contrat de Ville d'Agde signé le 16 juillet 2015 pour cinq ans (2015-2020).

Monsieur le Vice-Président expose que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée en partenariat avec la ville d'Agde a organisé du 30 juin au 2 juillet 2017 la première Fête du fleuve « Agde la cité à la croisée des eaux » afin de redynamiser le centre ancien de la ville, classé en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville et de fédérer les acteurs locaux. Cette manifestation a été coordonnée par la CAHM en y associant le Conseil Citoyen, les associations de commerçants et plus de 250 bénévoles issus du monde associatif en grande majorité.

Pour se faire, divers stands, conférences, expositions, concerts et ateliers ont été organisés à partir des quais de l'Hérault jusqu'à la place de la Marine ainsi que des animations sur le Fleuve de l'Hérault.

Monsieur le Rapporteur précise que la Communauté d'agglomération a sollicité le service animation de la ville d'Agde qui dispose de personnels qualifiés et d'une expérience approuvée en matière d'organisation et de gestion de concerts, de programmation de déambulations de troupes musicales et théâtrales afin de gérer et coordonner les différents concerts et autres animations durant la fête du fleuve dont le coût initial de l'ensemble de ces concerts et animations avait été estimé à 10 000 €.

Par délibération n°2200 du 15 mai 2017, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a attribué 10 000 € de subvention à la ville d'Agde pour sa participation à la gestion des concerts et animations. Cependant, compte tenu du paiement par la ville d'Agde de deux groupes de musique supplémentaires, le montant total sur ces prestations s'élève à la somme de 15 000 €.

A ce jour, la CAHM a reçu 28 000 € de subventions pour cette manifestation dont :

- 18 000 € du CGET
- 8 000 € de la DRAC
- 2 000 € de la Région Occitanie
- 5 000 € complémentaire de la DRAC

soit un total de subventions prévues à hauteur de 33 000 € soit 49,25 % du coût total.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur l'attribution d'une subvention complémentaire de 5 000 euros à la Ville d'Agde pour son action « Coordination de la partie animations musicales et concerts » de la fête du fleuve 2017.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à la politique de la ville
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 27 novembre 2017
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** le versement d'une subvention complémentaire de 5 000 € à la ville d'Agde pour son action « Coordination de la partie animations musicales et concerts » de la Fête du fleuve 2017 ;
- **DE PRELEVER** la dépense correspondante sur le Budget principal de la CA Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :
Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :
26-DEC. 2017

OBJET :

Gestion de l'aire d'accueil
permanent des gens du voyage
d'Agde 2017 - aide au logement
temporaire (ALT 2) :
convention entre l'Etat et la
CAHM

N° 002409

Question N°35 à l'O.J.

Réf. : Politique de la ville
Rubrique dématérialisation : 1.3.1.
Délibération autorisant la signature de
convention

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (salle des Fêtes), sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **CAZOULES D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane COMEZ * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISSETTE * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean-Luc CHAILLOU, Vice-Président, délégué à la politique de la ville

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20171211-4mc1D00240980-DE

Monsieur le vice-président rappelle que l'Aide au Logement Temporaire (ALT 2) relative à l'accueil et à l'habitat de Gens du Voyage a été instituée par la loi du 5 juillet 2002 afin que les communes de plus de 5 000 habitants mettent à disposition des aires d'accueil aménagées et entretenues.

L'ALT 2 est financée à parité par l'Etat et les organismes de protection sociale. Elle est liquidée par les Caisses d'Allocations Familiales. Cette aide est subordonnée à la signature d'une convention entre l'Etat et la collectivité gestionnaire des aires d'accueil.

Les modalités de calcul de cette aide ont été modifiées par le décret 2014-1742 du 30 décembre 2014 qui transforme l'aide forfaitaire liée au nombre de places disponibles sur l'aire en une aide modulable selon le taux d'occupation réel. Cette aide comprend désormais une partie forfaitaire fixe et une partie variable.

Pour 2017, le gestionnaire bénéficie, en soutien de la gestion des places de l'aire d'accueil, d'une aide d'un montant total provisionnel de 58 170,08 Euros, pour la période de la convention.

Ce montant se décompose en :

- un montant fixe déterminé en fonction du nombre de places conformes aux normes techniques, effectivement disponibles, par mois, par aire d'accueil, figurant en annexe 2 de la convention, soit un total de 52 980,00 € (cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt euros) au titre des places conformes disponibles pour l'année 2017.
- un montant variable provisionnel déterminé en fonction du taux prévisionnel d'occupation mensuel des places, détaillé en annexe 2 de la convention, soit un total provisionnel de 5 190,08 Euros (cinq mille cent quatre-vingt-dix euros et huit centimes) au titre de l'occupation prévisionnelle pour l'année 2017.

L'aide est versée mensuellement, par douzième du montant total provisionnel, à terme échu, au gestionnaire de l'aire par la Caisse d'Allocations Familiales, soit un montant mensuel à verser de 4 847,51 Euros (quatre mille huit cent quarante-sept euros et cinquante et un centimes).

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à autoriser le Président à signer la convention entre l'Etat et la CAHM pour la gestion de l'aire d'accueil permanent des gens du voyage d'Agde pour l'année 2017 dans le cadre des modalités de versement de l'aide financière de l'Etat, dénommée « Aide au Logement Temporaire 2 » (ALT2).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à la politique de la ville,
Vu l'article L 851-1 du Code de la sécurité sociale,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 27 novembre 2017,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer la convention entre l'Etat et la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour la gestion 2017 de l'Aire d'accueil permanent des gens du voyage d'Agde ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CA Hérault Méditerranée ou son Représentant à signer les pièces se rapportant aux modalités de versement de l'aide financière de l'Etat, dénommée ALT 2 ;
- **D'ENCAISSER** les versements correspondants sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERN le jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (salle des Fêtes), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :
Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :
26-DEC. 2017

OBJET :

Délégation des aides à la pierre :
Avenant n°3 fin de gestion 2017
à la convention de délégation
de compétence

N° 002410

Question N°36 à l'O.J.

Réf. : *Habitat*
Rubrique dématérialisation : 1.3.1.
Délibération autorisant la signature de
convention et de leur avenant

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'un avenant n°3 de fin de gestion 2017 à la convention de délégation de compétence est nécessaire pour :

- redéfinir la production de logements parc public 2017
- redéfinir les enveloppes financières nécessaires à cette production.

En effet, par rapport à la production initiale 2017 et aux perspectives de fin d'année, les enquêtes conduites en juin et en septembre par la DREAL qui varient en fonction de l'avancée des programmes tendent vers des modifications des objectifs et donc des enveloppes.

*Enveloppes financières d'autorisations d'engagement correspondantes,
sous réserve de la nouvelle programmation DREAL*

Enveloppe initiale d'autorisations d'engagement	Enveloppe d'autorisations d'engagement disponible	Variations de l'enveloppe d'autorisations d'engagement
689 700 € 49 200 €		
Total..... 738 900 €	443 340 €	-295 560 €

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **PINET** : M. Gérard BARREAU * **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISSETTE * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUCONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Stéphane PEPIN-BONET, vice-président délégué à l'habitat

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-201712114mc1D00241000-DE

Tableau des objectifs initiaux de logements et prévisionnel au 31 décembre 2017

PARC PUBLIC	Convention initiale 2016	Avenant de fin de gestion à octobre 2017
PLAI	103	30
PLUS	199	60
Total..... PLUS-PLAI	302	90
PLS Familiaux	12	17

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur l'approbation de l'Avenant n°3 de fin de gestion 2017 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre qui permettra la restitution d'autorisations d'engagement pour un montant de 295 560 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'habitat,
Vu le Bureau Communautaire réuni le 27 novembre 2017,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE VALIDER** le principe financier de restitution d'Autorisations d'engagement afin de pouvoir clôturer la délégation des aides à la pierre 2017 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer l'avenant n°3 suite à la finalisation de la programmation de l'Etat et/ou du Fonds National des Aides à la Pierre (FNAP) via la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :

Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :

2 6 DEC. 2017

OBJET :

Conventions d'opérations avec
l'Anah 2018-2023 :
opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat
Renouvellement Urbain multi-
sites et Programme d'Intérêt
Général Hérault Méditerranée

N° 002411

Question N°37 à l'O.J.

Réf. : Habitat

Rubrique dématérialisation : 1.3.1.

Délibération autorisant la signature de
convention et de leur avenant

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (salle des Fêtes), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILLOU, MM. Christian THERON, Alain LEBRAUE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert CHIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISETTE * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYAX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Stéphane PEPIN-BONET, vice-président délégué à l'habitat

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400619-201712114mc1D00241110-DE

Monsieur le Vice-Président expose que les dispositifs de réhabilitation du parc privé de logements, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH RU) et Programme d'Intérêt Général (PIG) en cours prendront fin le 31 décembre 2017. Après validation de l'Anah, il a été décidé de mettre en place un PIG sur l'ensemble des 20 communes de la CAHM hormis les 7 centres anciens couverts par une OPAH RU Urbain multi-sites sur les communes d'Agde (la commune bénéficiera d'un dispositif spécifique à partir de 2019), de Bessan, Florensac, Montagnac, Pézenas, Saint Thibéry et Vias. Afin d'entériner ces deux dispositifs, les membres du Conseil Communautaire seront amenés à se prononcer sur l'approbation des deux conventions à intervenir avec l'Anah de 2018 à 2023 selon les points décrits ci-dessous.

Enjeux

▪ Les enjeux de l'OPAH RU

- Enjeux urbains :

- Changer l'image du centre-ancien notamment à travers la requalification d'ilots stratégiques et des aménagements de qualité
- Augmenter l'attractivité du centre-ancien
- Rééquilibrer le peuplement / renforcer la mixité sociale
- Ouvrir le centre-ancien sur le reste du territoire, favoriser son accessibilité
- Implanter et maintenir les équipements publics

- Enjeux habitat et sociaux :
 - Requalifier un parc dégradé parfois insalubre
 - Garantir aux locataires des conditions de logements décentes
 - Maintenir les occupants âgés ou handicapés dans leur logement
 - Produire une offre en accession abordable, en début de parcours résidentiel, pour attirer de nouveaux habitants
 - Produire une offre en logements à loyers maîtrisés de qualité
- Enjeux économiques :
 - Dynamiser le tissu commercial en centre-ville
 - Favoriser l'implantation de commerces de proximité
- Enjeux patrimoniaux :
 - Valoriser le patrimoine par la qualité des aménagements réalisés sur l'espace public.
 - Préserver le patrimoine architectural lors des interventions sur l'habitat.
- Les enjeux du PIG
 - repérer et lutter contre l'habitat indigne
 - lutter contre la précarité énergétique et favoriser l'amélioration thermique des logements
 - assurer la production de logements locatifs conventionnés
 - adapter les logements au handicap et favoriser le maintien à domicile des personnes âgées
 - mettre en valeur le patrimoine architectural et les façades
 - agir sur les copropriétés fragiles

Volets d'actions

- Volets communs OPAH RU et PIG :
 - volet immobilier
 - volet lutte contre l'habitat indigne et très dégradé
 - volet énergie et précarité énergétique, mise en œuvre du programme Habiter Mieux
 - volet travaux d'autonomie pour la personne dans l'habitat
 - volet social
 - volet patrimonial et environnemental
 - volet économique et développement territorial
- Volets uniquement OPAH RU :
 - volet urbain
 - volet foncier
 - volet copropriétés en difficultés

Objectifs

- Qualitatifs :
 - *Communs à l'OPAH RU multi-sites et au PIG :*
 - Lutter contre l'habitat indigne et dégradé
 - Développer une offre de logement à loyer maîtrisé
 - Favoriser les économies d'énergie et lutter contre la précarité énergétique (pour les propriétaires occupants, bailleurs et les copropriétés)
 - Accompagner le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées
 - Mettre en valeur le patrimoine architectural et les façades
 - Mettre en œuvre les travaux d'office
 - *Et pour l'OPAH RU multi-sites également :*
 - Favoriser l'accession à la propriété en centre ancien
 - Surveiller et accompagner les copropriétés qui présentent des signes de fragilités
 - Requalifier les îlots les plus dégradés
 - Mettre en valeur le patrimoine et les espaces publics requalifié ou en projet de requalification
 - Accompagner les 7 communes de l'OPAH RU multi-sites dans la mise en œuvre de leurs projets, en corrélation avec les dispositifs RU de l'Anah

- Quantitatifs :
 - *Objectifs sur 5 ans* (précisés par an et par type de travaux dans les conventions de programme)

	OPAH RU	PIG	TOTAL
Propriétaires occupants	265	675	940
Propriétaires bailleurs	95	25	120
Copropriétés (en nombre de logements)	45	80	125
TOTAL.....	405	780	1 185
Façades	88	80	168
Vitrines	28	0	28

Financements

- *Financements de l'Anah : 8 771 680 €*

	OPAH RU multi-sites sur 5 ans (dont Agde 1 an)	PIG sur 5 ans
Aides aux logements	3 659 258 €	4 396 170 €
Ingénierie	360 222 €	356 030 €
Total.....	4 019 480 €	4 752 200 €

- *Financements Habiter Mieux : 1 973 839 €*

	OPAH RU multi-sites sur 5 ans (Dont Agde 1 an)	PIG sur 5 ans
Aides aux logements	594 000 €	1 060 000 €
Ingénierie	123 849 €	195 990 €
Total.....	717 849 €	1 255 990 €

- *Financements de la CAHM : 2 957 059 €*

	OPAH RU multi-sites sur 5 ans (Dont Agde 1 an)	PIG sur 5 ans
Aides aux logements	446 526 €	555 310 €
Aides aux façades/vitrines	758 437 €	464 690 €
Ingénierie	325 246 €	406 850 €
Total.....	1 530 209 €	1 426 850 €

- *Financements des communes (Agde, Bessan, Florensac, Montagnac, Pézenas, Saint Thibéry, Vias) sous condition des ressources financières annuelles des communes)*

Commune	Financement pour 5 ans
Agde	(1 an) 86 683 €
Bessan	64 645 €
Florensac	22 398 €
Montagnac	45 280 €
Pézenas	137 802 €
Saint Thibéry	9 498 €
Vias	87 475 €
Total.....	453 781 €

Financements de la Région Occitanie

Dans le cadre des critères en vigueur, la Région intervient pour des travaux d'économies d'énergie dans les logements, permettant d'atteindre un gain d'au moins 25 % sur les consommations énergétiques après travaux. Ces travaux doivent être réalisés par des professionnels partenaires éco-chèque et donc reconnus garant de l'environnement (RGE) à partir du 1^{er} octobre 2016.

- *Pour les propriétaires occupants* dont les revenus fiscaux sont inférieurs ou égal aux plafonds de revenus définis par les critères en vigueur, le montant de l'éco-chèque logement est de 1 500 €.
- *Pour les propriétaires bailleurs conventionnant avec l'Anah, le plafond de revenus ne s'applique pas et le montant de l'éco-chèque logement est de 1 000 €*

Du fait de sa participation, la Région sera signataire de ces conventions.

Conduite de l'opération

▪ Pilotage de l'opération

La CAHM assure le pilotage et la coordination des opérations et s'assure de la bonne exécution du suivi-animation par le prestataire choisi dans le cadre d'un marché public :

- actions d'animation, d'information et de coordination : communication, sensibilisation, accueil du public...
- diagnostics des logements : Diagnostic de Performance Energétique (DPE), diagnostic autonomie, diagnostic copropriété le cas échéant...
- accompagnement sanitaire et social des ménages : accompagnement renforcé dans le cadre d'arrêtés d'insalubrité, hébergement et relogement...
- aide à la décision : assistance technique, administrative et financière auprès des propriétaires demandeurs
- constitution et analyse des indicateurs de résultats

▪ Ingénierie spécifique sur les communes en OPAH RU :

- une approche plus segmentée pour distinguer le suivi des actions spécifiques de l'OPAH RU de celles du PIG
- une coopération avec les communes RU à renforcer pour assurer une bonne coordination des actions de requalification prévues
- accompagnement de l'atelier d'urbanisme intercommunal sur les projets des communes
- un suivi renforcé en OPAH RU (comités techniques spécifiques, bilans des actions RU)
- création et mise en place d'indicateurs de suivi spécifiques (plus qualitatifs) au volet RU
- renforcer l'accompagnement auprès des communes pour permettre la réalisation de travaux d'office en mobilisant les aides de l'Anah dédiées
- les aides de l'ANAH dédiées

▪ Coordination opérationnelle entre les différents dispositifs

La CAHM assure l'articulation de ces dispositifs avec les différents partenariats/actions en place :

- partenaires conventionnels : ADIL, AIVS, CAPEB, Compagnons bâtisseurs, Fondation Abbé Pierre, FDI SACICAP
- partenaires institutionnels : DREAL, DDTM, Région
- partenaires sociaux : CCAS des communes, services départementaux
- action sur le bâti dégradé

▪ Bilans

Des indicateurs seront mis en place afin d'effectuer le suivi des actions engagées et d'en mesurer l'impact. Un bilan sera présenté tous les ans, ainsi qu'un bilan final des dispositifs par le prestataire, sous la responsabilité de la CAHM, en comité de pilotage

La CAHM devra communiquer sur les dispositifs en veillant à porter le nom et le logo de l'Anah sur l'ensemble des supports : brochures, site internet, presse...

La convention est conclue pour une période de 5 années calendaires, elle prend effet à la date de notification du marché de suivi-animation.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à approuver ces conventions d'opération et le financement s'y rapportant et à autoriser monsieur le Président à signer toutes les pièces correspondantes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'habitat,

Vu le Bureau du 27 novembre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain multi-sites Hérault Méditerranée 2018-2023 ;
- **D'APPROUVER** le Programme d'Intérêt Général Hérault Méditerranée 2018-2023 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant à signer les conventions d'opération ;
- **D'APPROUVER** le financement se rapportant au dossier.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :

Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :

26 DEC. 2017

OBJET :

Intervention foncière
pour l'habitat :
Avenant à la convention
tripartite opérationnelle et
d'anticipation foncière entre
l'Etablissement Public Foncier
Languedoc-Roussillon,
la commune de Bessan et la
CAHM sur le « Quartier
Namérique AU2 »

N° 002412

Question N°38 à l'O.J.

Réf. : *Habitat*

Rubrique dématérialisation : 1.3.1.

Délibération autorisant la signature de
convention et de leur avenant

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBEAUE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYAX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLÉMOT, Mme Corinne SEIWERT * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane COMEZ * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISSETTE * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYAX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Stéphane PEPIN-BONET, vice-président délégué à l'habitat

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20171211-fmc1D0024120-DÉ

Monsieur le Vice-Président rappelle que la convention cadre entre la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et l'Etablissement Public Foncier Languedoc-Roussillon, signée le 22 février 2013, a pour objectif de maîtriser du foncier dont les acquisitions et le portage sont assurés par l'EPF L.-R. sur des secteurs définis par un projet communal et d'y produire des logements sociaux.

Les enjeux stratégiques de ce partenariat sont :

- de maîtriser du foncier
- d'en faire assurer le portage par l'EPF
- de pouvoir à terme réaliser le projet communal structurant pour la commune et d'apporter une réponse en termes de production de logements sociaux.

Les conventions opérationnelles portent sur :

- l'intervention de l'EPF qui est d'assurer une veille foncière, de réaliser les études, diagnostics...du foncier et de mobiliser les bailleurs sociaux
- l'intervention de la commune qui consiste à définir son projet sur le secteur retenu et à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires à sa réalisation, mobiliser les bailleurs sociaux
- l'intervention de la CAHM qui est :
 - selon sa compétence habitat, de piloter et coordonner les actions et acteurs,
 - d'apporter un appui particulier en matière d'urbanisme et foncière
 - de mobiliser les bailleurs sociaux

Par conséquent, une convention opérationnelle a été signée, le 15 janvier 2015, sur le secteur AU2 « Namérique » de 5,8 hectares (annexe 1 de la convention) objet d'un projet de remaniement des terrains en friches pour valoriser l'image d'entrée de ville. Elle aura une durée de 8 ans qui peut être prolongée par avenant.

Il est précisé que l'EPF L.-R. mobilise 950 000 € pour assurer le portage foncier sur les trois premières années.

Il s'agit par le biais du présent avenant de modifier l'art 3.2 engagement financier : « le montant prévisionnel de l'engagement financier de l'EPF L.-R. au titre de la présente convention est fixé, d'un commun accord, à 950 000 € pour les 3 premières années » est annulé et remplacé par « *le montant prévisionnel de l'engagement financier de l'EPF d'Occitanie au titre de la présente convention est fixé, d'un commun accord, à 950 000 €* ».

Le présent avenant à la convention opérationnelle fera l'objet des décisions de l'EPF et de la commune de Bessan par le biais de délibérations.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur l'approbation de l'Avenant à la convention tripartite opérationnelle.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'habitat,
Vu le Bureau Communautaire du 27 novembre 2017,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention tripartite opérationnelle entre la CAHM, l'EPF L.-R. et la commune de Bessan ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant à signer l'Avenant n°1 à la convention tripartite ainsi que toutes les pièces se rapportant au dossier.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE


SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président.**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :
Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :

26 DEC. 2017

OBJET :

Intervention foncière
pour l'habitat :
convention tripartite
opérationnelle entre
l'Etablissement Public Foncier
Languedoc-Roussillon,
la commune de Pézenas
et la CAHM sur le secteur
«ancienne Distillerie»

N° 002413

Question N°39 à l'O.J.

Réf. : Habitat
Anbrigue dématérialisation : 1.3.1.
Délibération autorisant la signature de
convention et de leur avenant

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBEAUE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISSETTE * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Stéphane PEPIN-BONET, vice-président délégué à l'habitat

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-201712114mc1D0024130-D#

Monsieur le Vice-Président rappelle que la convention cadre entre la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et l'Etablissement Public Foncier Languedoc-Roussillon, signée le 22 février 2013, a pour objectif de maîtriser du foncier dont les acquisitions et le portage sont assurés par l'EPF L.-R. sur des secteurs définis par un projet communal et d'y produire des logements sociaux.

Les enjeux stratégiques de ce partenariat sont :

- de maîtriser du foncier
- d'en faire assurer le portage par l'EPF
- de pouvoir à terme réaliser le projet communal structurant pour la commune et d'apporter une réponse en termes de production de logements sociaux.

Les conventions opérationnelles portent sur :

- l'intervention de l'EPF qui est d'assurer une veille foncière, de réaliser les études, diagnostics...du foncier et de mobiliser les bailleurs sociaux
- l'intervention de la commune qui consiste à définir son projet sur le secteur retenu et à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires à sa réalisation, mobiliser les bailleurs sociaux
- l'intervention de la CAHM qui est :
 - selon sa compétence habitat, de piloter et coordonner les actions et acteurs,
 - d'apporter un appui particulier en matière d'urbanisme et foncière
 - de mobiliser les bailleurs sociaux

Par conséquent, la commune de Pézenas envisage de réaliser sur le secteur « Ancienne distillerie » un projet mixte comportant, notamment, la création d'un pôle médical et la réalisation de logements, dont une partie de logements locatifs sociaux.

Il est précisé que l'EPF mobilisera 3 500 000 € pour les acquisitions foncières sur ce secteur.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur l'approbation de la convention opérationnelle sur une période de cinq ans qui définit les modalités de mise en œuvre et la répartition des missions de chacun.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Ouï l'exposé de son Vice-Président délégué à l'habitat,
Vu le Bureau Communautaire du 27 novembre 2017,
Après en avoir délibéré,*

M. Armand RIVIERE ne participe pas au vote

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la convention opérationnelle entre l'EPF L.-R., la CAHM et la commune de Pézenas ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'opération ;
- **DIT QUE** la convention opérationnelle fera l'objet de décision de l'EPF L.-R. et la commune de Pézenas par le biais d'une délibération communale ;
- **DIT QUE** les dépenses correspondantes seront prélevées sur le Budget principal.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (salle des Fêtes), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :
Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :
26 DEC. 2017

OBJET :

Accompagnement et
financement des entreprises :
Budget prévisionnel 2018
et demandes de subventions

N° 002414

Question N°40 à l'O.J.

Réf. : Accueil et aide aux entreprises
Rubrique dématérialisation : 7.5.1.1.
Demandes de subventions

- ✓ Vu la délibération prise par l'assemblée délibérante du Conseil Régional en date du 19 décembre 2014 relative à la création du service public d'accompagnement à la création, transmission d'entreprises, les quatre objectifs assignés au PACTE, et notamment son volet environnement « Formations »
- ✓ Vu la délibération prise par l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée en date du 9 février 2015 relative à l'adoption du modèle de convention type signée par les porteurs de projets et les chefs d'entreprises dans le cadre de l'accompagnement et le financement des entreprises
- ✓ Vu la délibération prise par l'assemblée délibérante du Conseil Régional en date du 10 avril 2015 relative à la création du service public d'accompagnement à la création, transmission d'entreprises et la désignation des structures qui le mettent en œuvre, et notamment la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée
- ✓ Vu la délibération prise par l'assemblée délibérante du Conseil Régional en date du 25 octobre 2016 relative à l'attribution d'une subvention à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour un montant de 8 000 € afin d'accompagner les entreprises et la convention N°16-005436 s'y rapportant.
- ✓ Vu la délibération prise par l'assemblée délibérante du Conseil Régional en date du 19 mai 2017 relative à l'attribution d'une subvention du Fonds Social Européen à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour un montant de 41 972 €.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBEAUSE * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTELLER * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * FLORENSAC : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD, M. Alain JALABERT * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Alain RYLAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * CAZOUQS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * PINET : M. Gérard BARRAU * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISSETTE * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYLAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau, l'assainissement et le développement économique

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'au cœur de sa compétence de développement économique du territoire, la CAHM, a pour objectif d'être au plus près des créateurs et des entrepreneurs dans leur projet de création et de croissance. Cette démarche d'accompagnement à la création ou à la croissance d'entreprises implique une mission de suivi individualisé de la part de la Communauté d'agglomération permettant de mesurer, d'anticiper et donc de diminuer les risques, y compris financier de la création d'entreprise et d'en optimiser, également, la rentabilité d'exploitation.

Parmi les actions d'animation économique prévues vers les entrepreneurs, on peut énumérer les suivantes :

- qualifier les projets d'entreprises à l'aide outils adaptés
- valider la modèle économique de 20 à 30 entreprises innovantes en création ou phase de croissance (- de 5 ans)
- apporter une ingénierie financière au plan de financement en mobilisant les aides publiques adaptées
- sensibiliser les porteurs de projets à l'innovation et au transfert de technologie
- prévenir le risque de défaillance
- former ou conseiller le chef d'entreprise à de nouvelles compétences dans des domaines en lien direct avec la gestion de son entreprise ou de son projet de création (finances, Ressources humaines, internet, process industriel, innovation, langues, informatique, marketing, juridique, management)
- consolider la croissance des entreprises post-crétion par un accompagnement de qualité
- favoriser les échanges et les synergies entre les entreprises
- soutenir la création d'emplois

Parmi les actions qui seront réalisées en partenariat avec les acteurs de l'accompagnement des entreprises, sont retenus les projets suivants :

- Participation au salon Initiative Béziers Ouest Hérault..... 16 400 €
- Formations et conseils réalisés par des organismes extérieurs auprès des chefs d'entreprises et porteurs de projets..... 20 000 €
- Prix de la TPE..... 1 500 €
- Participation au salon « Entreprendre en Biterrois »..... 2 000 €
- Adhésion au réseau régional et actions de communication de Synersud..... 800 €
- Participation au salon « création d'entreprise Montpellier »..... 2 000 €
- Participation au Forum « du Financement d'Entreprise » de Montpellier..... 2 000 €
- Cotisation PFCA 34 (Plate-forme de la création d'activités de l'Hérault)..... 200 €
- Cotisation APCE (Agence pour la création d'entreprises)..... 500 €
- Adhésion au réseau régional d'innovation Transfert L.-R. 200 €

Le budget prévisionnel de cette action pour l'année 2018 est le suivant :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Postes	Montant HT	%	Origine	Montant HT	%
60 Achats	6 337 €	4,47 %	Europe FSE	41 972 €	29,60 %
61 Services extérieurs	22 600 €	15,94 %	Région OCCITANIE	8 000 €	5,60 %
62 Autres services extérieurs	35 876 €	25,30 %	Autofinancement	91 841 €	64,80 %
64 Charges de personnel	77 000 €	54,30 %			
TOTAL	141 813 €	100 %	TOTAL	141 813 €	100 %

Toutes les actions réalisées en partenariat avec les acteurs institutionnels de l'accompagnement des entreprises énumérées ci-dessus sont incluses dans le budget, à l'exception de la participation de la CAHM à Initiative Béziers Ouest Hérault pour un montant de 20 000 €, en raison de sa non-éligibilité aux participations financières du FSE et de la Région OCCITANIE Pyrénées Méditerranée.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à valider le budget de cette opération et d'autoriser monsieur le Président à solliciter une demande de subvention auprès de l'Europe et de la Région OCCITANIE Pyrénées Méditerranée au titre de cette action d'accompagnement des entreprises, ainsi que de valider l'ensemble des actions réalisées en partenariat avec les acteurs institutionnels de l'accompagnement des entreprises, et également les actions de formation et de conseils réalisées en sous-traitance avec des organismes publics et privés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué au développement économique,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 27 novembre 2017,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à solliciter des subventions auprès de l'Europe et de la Région OCCITANIE Pyrénées Méditerranée ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à exécuter le budget 2018 accompagnement des entreprises et, notamment, les dépenses suivantes :
 - Participation au salon Initiative Béziers Ouest Hérault..... 16 400 €
 - Formations et conseils réalisés par des organismes extérieurs auprès des chefs d'entreprises et porteurs de projets..... 20 000 €
 - Prix de la TPE..... 1 500 €
 - Participation au salon « Entreprendre en Biterrois »..... 2 000 €
 - Adhésion au réseau régional et actions de communication de Synersud..... 800 €
 - Participation au salon « création d'entreprise Montpellier »..... 2 000 €
 - Participation au Forum « du Financement d'Entreprise » de Montpellier..... 2 000 €
 - Cotisation PFCA 34 (Plate-forme de la création d'activités de l'Hérault)..... 200 €
 - Cotisation APCE (Agence pour la création d'entreprises)..... 500 €
 - Adhésion au réseau régional d'innovation Transfert L.-R. 200 €
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer tous les documents administratifs, juridiques et financiers relatives aux dépenses et aux recettes se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY** (salle des Fêtes), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :
Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :
26 DEC. 2017

OBJET :

Autorisation d'ouverture
des commerces de détail
sur la commune de Pézenas :
avis du Conseil Communautaire
sur les dérogations au repos
dominical pour l'année 2018
pour Leader Price et Beauty
Success

N° 002415

Question N°41 à l'O.J.

Réf. : Accueil et aide aux entreprises
Rubrique dématérialisation : 6.4. Actes
réglementaires

- ✓ Vu l'article L3132-26 du Code du travail modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 8 (V) concernant les dérogations au repos dominical pouvant être accordées par le Maire ;
- ✓ Vu l'article L3132-1 du Code du travail concernant le repos dominical a été supprimé le jour d'un scrutin national ou local, l'employeur prend toute mesure nécessaire pour permettre aux salariés d'exercer personnellement leur droit de vote ;
- ✓ Vu l'article L3132-27 du Code du travail indiquant que chaque salarié privé de repos dominical perçoit une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente, ainsi qu'un repos compensateur équivalent en temps.

Monsieur le Vice-Président expose que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du Conseil Municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILLOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUVE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYLAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISSETTE * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYLAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau, l'assainissement et le développement économique

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-201712114mc1D0024150-DE

Il précise que lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Monsieur le Rapporteur fait part à l'Assemblée délibérante des demandes de monsieur le Maire de Pézenas, en date du 23 et du 30 octobre 2017, visant à obtenir l'avis conforme du Conseil Communautaire afin d'autoriser l'ouverture sur sa commune, pour chaque commerce de détail, les dimanches :

- *Leader Price 38 avenue de Verdun 34120 Pézenas :*
7 janvier, 4 mars, 6 mai, 26 août, 2 et 9 septembre, 4 novembre, 9/16/23 et 30 décembre de l'année 2018,
- *Beauty Success 32 avenue de Verdun 34120 Pézenas :*
11 et 18 février, 1^{er} avril, 27 mai, 17 juin, 28 octobre, 25 novembre, 2/9/16/23 et 30 décembre de l'année 2018,

Les membres du Conseil Communautaire sont donc invités à donner un avis à ces demandes d'autorisation d'ouverture desdits commerces de détail susvisés sur la commune de Pézenas, commune membre de la CAHM du fait que le nombre de ces dimanches excède cinq.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'Eau et l'Assainissement, au développement économique,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 27 novembre 2017,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A LA MAJORITÉ DES VOTANTS

POUR : 36

CONTRE : 2 (M. Jean-Charles SERS ; Mme Yvette BOUTELLER)

ABSTENTION : 3 (MM. Allain JALABERT ; Armand RIVIERE ; Richard MONÉDÉRO)

- **DE DONNER** un avis favorable à la demande de monsieur le Maire de Pézenas pour l'ouverture des commerces de détail demandeurs sur sa commune sur l'année 2018 à savoir :
 - *Leader Price 38 avenue de Verdun 34120 Pézenas :*
7 janvier, 4 mars, 6 mai, 26 août, 2 et 9 septembre, 4 novembre, 9/16/23 et 30 décembre de l'année 2018,
 - *Beauty Success 32 avenue de Verdun 34120 Pézenas :*
11 et 18 février, 1^{er} avril, 27 mai, 17 juin, 28 octobre, 25 novembre, 2/9/16/23 et 30 décembre de l'année 2018,
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CA Hérault Méditerranée à signer tout document se rapportant à ce dossier ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée à la ville de Pézenas.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Alliés au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :

Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :

26 DEC. 2017

OBJET :

PAEHM « Le Puech » à Portiragnes : cession du lot n°19 d'une superficie de 1 622 m², section AR n°256 (annule et remplace la délibération n°1311 du 03/02/2014) et du lot n°20 d'une superficie de 1 778 m², section AR n°257 (annule et remplace la délibération n°2185 du 27/03/2017 à la S.a.r.l. S.V.I.S. représentée par monsieur ROUANET

N° 002416

Question N°42 à l'O.J.

Réf. : Développement des zones
d'activités

Robrique, dématérialisation : 3.1.
Acquisitions

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (salle des Fêtes), sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTELLER * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Alain RYBAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * PINET : M. Gérard BARRAU * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISETTE * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOUE donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraudine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement et au développement économique

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20171211-mmc1D002416D-DE

- ✓ Conformément à la délibération n°178 du 28 juin 2010 et l'avis de France Domaine du 30 juillet 2010 fixant le prix de commercialisation des lots du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « Le Puech » à Portiragnes qui stipule que ces lots ont des vocations thématiques et des situations géographiques différentes et sont donc commercialisés dans des conditions qui tiennent compte de la valeur « commerciale » de chacun d'entre eux :
 - Zone A (lots n° 1 à 6 et lots n° 21 à 32) : 55 € HT/m²
 - Zone B (lots n° 7 à 9, lots n° 18 à 20 et lots n° 33 et n° 34) : 50 € HT/m²
 - Zone C (lots n° 10 à 17) : 45 € HT/m²
- ✓ Vu le désistement de la S.a.r.l. « LA PRADE » représentée par monsieur CAYROL pour le lot n°19 d'une superficie de 1 622 m² sur le PAEHM « Le Puech » à Portiragnes ;
- ✓ Vu le désistement de la S.a.r.l. « AUSYSTEM » représentée par monsieur ROS pour le lot n°20 d'une superficie de 1 778 m² sur le PAEHM « Le Puech » à Portiragnes ;
- ✓ Considérant qu'il convient d'annuler les délibérations n°1311 du 3 février 2014 et n°2185 du 27 mars 2017 ;

Monsieur le Vice-Président expose que la S.a.r.l. SIVS (Sud Véhicules Industriels Service) reprise en 2013 par monsieur Romain ROUANET est implantée en bordure de la RD 612 sur la commune de Portiragnes dont l'activité est l'entretien et la réparation de poids-lourds, matériels de travaux publics pour les secteurs agricole, privé et public, précédemment connu sous l'enseigne « Montoya ». Cette société se compose de cinq employés et présente un chiffre d'affaires en croissance de 63 % entre 2015 et 2016.

Monsieur le Rapporteur précise que le terrain occupé par l'entreprise ne dispose pas de surface suffisante pour permettre sa pérennisation et son développement, aussi la Société SVIS souhaite se porter acquéreur des lots n°19 et n°20 sur le Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « LE PUECH » à Portiragnes.

Le prix proposé pour la cession du lot n°19, Section AR n° cadastral 256 d'une superficie de 1 622 m² situé en « zone B » est le suivant :

- Prix au mètre carré : 50,00 € HT/m²
Soit un prix total du lot n°19 de : 81 100,00 € HT
- Auquel il convient de rajouter la T.V.A sur la marge d'un montant de 13 628,04 €
Soit un prix de vente TTC du lot n°19 de : 94 728,04 € TTC

Le prix proposé pour la cession du lot n°20, Section AR n° cadastral 257 d'une superficie de 1 778 m² situé en « zone B » est le suivant :

- Prix au mètre carré : 50,00 € HT/m²
Soit un prix total du lot n°20 de : 88 900,00 € HT
- Auquel il convient de rajouter la T.V.A sur la marge d'un montant de 14 938,76 €
Soit un prix de vente TTC du lot n°20 de : 103 838,76 € TTC

L'acquéreur devra en outre s'acquitter :

- des frais de géomètre d'un montant de 304,90 € H.T. soit 364,66 € T.T.C.
- des frais de réalisation des accès sur la voie publique soit 490 € T.T.C. par mètre linéaire. Le montant sera calculé après validation du projet architectural et donc du plan de clôture.

Le montant global T.T.C. sera calculé à la date de la signature de l'acte authentique.

L'acquéreur s'engage à payer le montant global au comptant à la signature de l'acte authentique ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur les cessions desdits lots.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement et au développement économique,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ANNULER** la délibération n°1311 du 3 février 2014 ;
- **D'ANNULER** la délibération n°2185 du 27 mars 2017 ;

- **D'APPROUVER** la vente du lot n°19 d'une superficie de 1 622 m² à monsieur Romain ROUANET, gérant de la S.a.r.l. « Sud Véhicules Industriels Service » ou à toute personne morale se substituant à lui que ce dernier pourra désigner sous réserve qu'il en soit associé au prix de 81 100,00 € HT auquel il convient de rajouter la TVA sur la marge d'un montant de 13 628,04 Euros, soit un prix de vente TVA sur la marge comprise de 94 728,04 Euros.
 - L'acquéreur s'engage à payer le montant global au comptant à la signature de l'acte authentique ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente.
 - L'acquéreur devra supporter des frais de géomètre et de réalisation des accès sur la voie publique (le montant sera calculé après validation du projet architectural et donc du plan de clôture) ;
- **D'APPROUVER** la vente du lot n°20 d'une superficie de 1 778 m² à monsieur Romain ROUANET, gérant de la S.a.r.l. « Sud Véhicules Industriels Service » ou à toute personne morale se substituant à lui que ce dernier pourra désigner sous réserve qu'il en soit associé au prix de 88 900,00 € HT auquel il convient de rajouter la TVA sur la marge d'un montant de 14 938,76 Euros, soit un prix de vente TVA sur la marge comprise de 103 838,76 Euros.
 - L'acquéreur s'engage à payer le montant global au comptant à la signature de l'acte authentique ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente.
 - L'acquéreur devra supporter des frais de géomètre et de réalisation des accès sur la voie publique (le montant sera calculé après validation du projet architectural et donc du plan de clôture).
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer l'acte authentique à intervenir soit au profit de M. ROUANET, soit au profit de toute personne morale que ce dernier désignera sous réserve qu'il en soit associé, ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette cession ;
- **D'ENCAISSER** les sommes correspondantes sur le Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « Le Puech ».

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :
Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :
26 DEC. 2017

OBJET :

Syndicat Mixte de la Filière
Viande de l'Hérault :
participation financière 2018
de la CAHM à l'animation
de la filière viande

N° 002417

Question N°43 à l'O.J.

Réf. : Accueil et aide aux entreprises
Rubrique dématérialisation : 7.6.3.
Contributions budgétaires et participations

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (salle des Fêtes), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTELLER * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE COFF * LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Alain RYBAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * CAZOUZS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane COMEZ * PINET : M. Gérard BARRAU * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISSETTE * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Rémy BOUYALA, Conseiller délégué à la synergie des zones d'activité économiques

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

036 243 60 012 - 03 21 14 10 02 41 75 05

Monsieur le Conseiller délégué rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2015, les statuts du Syndicat Mixte de la Filière Viande de l'Hérault ont été modifiés, le syndicat Mixte possède désormais deux compétences et deux budgets distincts :

- le Budget principal du SMFVH qui gère la compétence A : Animation de la filière viande
- le Budget annexe qui gère la compétence B : Gestion de l'Abattoir de Pézenas

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée abonde le Budget principal à hauteur de 24 % et le Budget annexe de l'Abattoir de Pézenas à hauteur de 33 %.

Monsieur le Rapporteur indique qu'à l'occasion du dernier Comité syndical du SMFVH du 31 mars 2016, l'assemblée délibérante a adopté son plan d'animation de la filière pour les années 2016 et 2017, synthétisé de la manière suivante :

Rappel de la stratégie et du plan d'action en matière d'animation de la filière viande

OBJECTIFS	ACTIONS	ETAT AVANCEMENT
FEDERER ET CONSTRUIRE DES OUTILS DE COMMUNICATION & DEVELOPPEMENT COMMERCIAL MUTUALISES	Site Web SMFVH : Mise en valeurs des éleveurs de l'Hérault et/ou clients de l'abattoir Catalogue des éleveurs de l'Hérault : Aide, à la commercialisation des produits de consommation locaux vers les circuits courts	Site Web opérationnel depuis septembre 2016 En cours de réalisation : catalogue et portail des éleveurs en circuits courts

OBJECTIFS	ACTIONS	ETAT AVANCEMENT
CIRCUITS COURTS R.H.D PUBLIC	Mémoire technique : - Accompagnement à la constitution/rédaction d'un mémoire technique « prêt à l'emploi » Livraison de viande locale en circuits courts : Projet expérimental avec 6 collèges de l'Hérault	Action débutée Action opérationnelle depuis septembre 2016 : - Environ 2 tonnes de viande d'élevage a été consommée à l'occasion de cette opération - 20 000 repas servis
CIRCUITS COURTS MARCHES PRIVÉS	Prospection de nouveaux circuits de distribution en épicerie fines : Commercialisation de viande locale vers des magasins spécialisés moyen/haut de gamme	Action opérationnelle depuis novembre 2016. 4 points de vente distribuent viande locale

Cotisations des membres pour l'année 2017 restent stables

	COTISATION 2018 SMFVH		COTISATION 2017 SMFVH	
CD34	17 640,00 €	24,00 %	17 640,00 €	24,00 %
PEZENAS	17 640,00 €	24,00 %	17 640,00 €	24,00 %
CAHM	17 640,00 €	24,00 %	17 640,00 €	24,00 %
SOUS TOTAL.....	52 920,00 €	72 %	52 920,00 €	72,00 %
C.C CLERMONTAIS	2 940,00 €	28,00 %	2 940,00 €	28,00 %
C.C Grand Pic Saint Loup	2 940,00 €		2 940,00 €	
C.C Montagne Haut Languedoc Monts de Lacaune	2 940,00 €		2 940,00 €	
C.C Lodévois Larzac	2 940,00 €		2 940,00 €	
C.C Minervois st Ponais Orb et jaur	2 940,00 €		2 940,00 €	
CC ORB ET JAUR				
C.C Vallée de l'Hérault	2 940,00 €		2 940,00 €	
C.C Grand Orb	2 940,00 €		2 940,00 €	
SOUS TOTAL.....	20 580,00 €	28 %	20 580,00 €	28,00 %
	73 500,00 €	100 %	73 500,00 €	100 %

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur le versement d'une subvention de fonctionnement au Budget principal du Syndicat Mixte de la Filière Viande de l'Hérault pour un montant de 17 640 € afin de poursuivre la politique volontariste en matière de développement économique vers les exploitations d'élevage et de la filière viande de l'Hérault en particulier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Conseiller délégué à la synergie des zones d'activité économiques,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 27 novembre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le plan d'animation de la filière viande ;
- **DE POURSUIVRE** la politique volontariste en matière de développement économique vers les exploitations d'élevage et de la filière viande de l'Hérault en particulier ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à verser une subvention de fonctionnement au Budget principal du Syndicat Mixte de la Filière Viande de l'Hérault pour un montant de 17 640 €, soit 24 % du budget, conformément aux statuts du Syndicat mixte ;
- **DE PREVOIR** l'inscription des crédits nécessaires au Budget principal 2018 de la CAHM

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,


Gilles D'ETTORE

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY** (salle des Fêtes), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :

Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :

26 DEC. 2017

OBJET :

Syndicat Mixte de la Filière
Viande de l'Hérault :
adoption de financement final
de la modernisation industrielle
de l'Abattoir de Pézenas

N° 002418

Question N°44 à l'O.J.

Réf. :

Rubrique dématérialisation : 7.6.3.

Contributions budgétaires et participations

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie ET * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * **FLORENSAC** : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYLAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISSETTE * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYLAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Rémy BOUYALA, Conseiller délégué à la synergie des zones d'activité économiques

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-201712114mc1D0024180-DE

Monsieur le Conseiller délégué rappelle que depuis juillet 2015, l'Abattoir de Pézenas, géré par le Syndicat Mixte de la Filière Viande de l'Hérault, a fait l'objet de différents diagnostics financiers & d'exploitation dans le but d'identifier les points qui pouvaient être améliorés afin de donner des perspectives industrielles et commerciales plus solides. Ce diagnostic est partagé par la direction départementale de la protection des populations. Il apparaît clairement que différents investissements sont nécessaires afin de répondre à différents objectifs en terme :

- de sanitaire : il s'agit pour l'abattoir de Pézenas de conserver sa licence d'exploitation classe 2 et de répondre aux normes réglementaires d'abattage contrôlées de manière quotidienne par la Direction Départementale de la Protection des Populations, en particulier pour les porcs et les bovins ;
- de rentabilité d'exploitation : moderniser les équipements industriels qui permettront de réduire la masse salariale (deux postes) tout en conservant une qualité élevée de prestation de services et en améliorant le coût de revient ;
- de pénibilité du travail : améliorer les conditions de travail et dans le même temps la rentabilité d'exploitation en limitant les troubles musculo-squelettiques et les gestes ralentissant les cadences de production et en améliorant l'agencement des postes de travail ;
- d'animation de la filière viande : proposer des services supplémentaires afin de capter une clientèle supplémentaire pour l'abattoir et développer les circuits courts de distribution.

Monsieur le Rapporteur expose que l'objectif de ce plan d'investissement est de consolider l'autonomie financière de l'abattoir de Pézenas et donne ensuite lecture du plan de modernisation industrielle :

INVESTISSEMENTS A REALISER	CALENDRIER	MONTANT HT
MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE SURGELATION EN COMPLEMENT DE L'ATELIER DECOUPE : Augmentation de la Durée légale de consommation de 15 jours à 1 an afin de développer les circuits courts en produits surgelés	mars-16	14 348 €
ACHAT D'UNE REMORQUE FRIGORIFIQUE : Mutualiser au niveau du SMFVH l'achat de ce matériel afin de répondre à la demande des éleveurs de développer la vente directe de produits locaux	déc-15	7 072 €
CLOTURE SITE DE PRODUCTION : Réduire le risque d'évasion d'animaux dans le secteur vivant	avr-16	31 853 €
REEMPLACEMENT DES RAILS DE LA CHAÎNE AU NIVEAU DE LA PESEE ET DU RESSUAGE : Réduction du temps de déplacement des carcasses entre les postes de travail	mai-16	45 040 €
MODERNISATION DE LA CHAÎNE PORC : Améliorer le bien-être animal, améliorer la rentabilité d'exploitation, réduire la pénibilité du travail, développer les volumes de production pour le développement des circuits courts	sept-16	265 083 €
ACHAT D'UN ARRACHEUR POUR LA CHAÎNE BOVINS : Réduire le temps de travail à ce poste de production et les T.M.S (troubles musculo-squelettiques) du personnel	janv-17	102 455 €
MODIFICATION EMPLACEMENT CHAÎNE OVINS : Rationaliser les chaînes en juxtaposant les circuits de production Bovins et Porcs afin de mutualiser la fin de la production de la chaîne d'abattage	2017	139 014 €
EVALUATION FOURNITURES DIVERSES EN ELECTRICITE ET PNEUMATIQUE : Réalisation en régie directe de certains travaux par le personnel de l'abattoir compétent sur ces savoir-faire en parallèle des investissements réalisés (Surgélation, chaîne porc)	2016-2017	15 000 €
Montant des investissements.....		619 866 €

Plan de financement final

PARTENAIRES FINANCIERS	Montant HT	%
Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée	69 895 €	11,28 %
Département de l'Hérault	82 649 €	13,33 %
Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée	82 649 €	13,33 %
Régie syndicale Abattoir Autofinancement	384 673 €	62,06 %
TOTAL.....	619 866 €	100 %

Compte-tenu du calendrier des travaux à réaliser, les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur l'attribution au Syndicat Mixte de la Filière Viande de l'Hérault d'une subvention d'investissement pour un montant de total de 82 649 Euros.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Conseiller délégué à la synergie des zones d'activité économiques,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 27 novembre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le plan de financement final de la modernisation industrielle de l'Abattoir de Pézenas ;
- **D'ATTRIBUER** au Syndicat Mixte de la Filière Viande de l'Hérault, pour le Budget annexe de l'Abattoir de Pézenas, une subvention d'investissement pour un montant de 82 649 € correspondant à 13,33 % du montant des travaux ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces administratives, juridiques et financières relatives à cette subvention ;
- **DE PREVOIR** l'inscription des crédits nécessaires au Budget principal 2018 de la CAHM.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY** (salle des Fêtes), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, *Président*.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :

Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :

26 DEC, 2017

OBJET :

Syndicat Mixte de la Filière
Viande de l'Hérault :
approbation du rapport
d'activités de l'année 2016

N° 002419

Question N°45 à l'O.J.

Réf. : Accueil et aide aux entreprises
Rubrique dématérialisation : 7.9 Prise de
participation

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

Monsieur le Conseiller délégué rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a adhéré au Syndicat mixte par délibération en date du 27 mai 2013 au titre de ses compétences en matière d'actions de développement économique « le soutien et le développement de la filière viande dans le cadre unique de la valorisation de la plate-forme de transformations des viandes de Pézenas (abattoir et atelier de découpe) ». En conséquence, le Syndicat Mixte de la Filière Viande Hérault se doit d'établir son rapport d'activités de l'exercice 2016.

Monsieur le Rapporteur expose que ce rapport recueille des informations sur le résultat de l'exercice et sur son mode de fonctionnement retraçant ainsi la gestion du SMFVH.

1 - Synthèse financière

Compétence A : Budget d'animation de la filière viande

La CAHM est présente au sein du SMFVH à hauteur de 24 % au niveau de sa contribution financière au fonctionnement annuel du SMFVH, soit un montant de 20 160 € au titre de l'année 2016.

Répartition est la suivante pour l'ensemble des membres

	COTISATION 2016 SMFVH	
CD34	20 160,00 €	24,00 %
PEZENAS	20 160,00 €	24,00 %
CAHM	20 160,00 €	24,00 %
Sous total.....	60 480,00 €	72,00 %
C.C CLERMONTAIS	2 940,00 €	3,50 %
C.C Grand Pic Saint Loup	2 940,00 €	3,50 %
C.C Montagne Haut Languedoc Monts de Lacanne	2 940,00 €	3,50 %
C.C Lodévois Larzac	2 940,00 €	3,50 %
C.C Minervois st Ponais Orb et jaur	2 940,00 €	3,50 %
CC ORB ET JAUR	2 940,00 €	3,50 %
C.C Vallée de l'Hérault	2 940,00 €	3,50 %
C.C Grand Orb	2 940,00 €	3,50 %
Sous total.....	23 520,00 €	28,00 %
	84 000.00 €	24,00 %

Compétence B : Exploitation de l'Abattoir de Pézenas

La CAHM est présente au sein du SMFVH à hauteur de 33,33 % au niveau de sa contribution financière au fonctionnement annuel de l'Abattoir de Pézenas, soit un montant de 30 000 € au titre de l'année 2015.

Depuis l'année 2014, l'établissement affiche des résultats d'exploitation cumulés sur trois exercices consécutifs qui équilibrent financièrement la section de fonctionnement de la régie syndicale, sans intervention publique : 15 348 € au titre de l'année 2014, 32 980 € au titre de l'année 2015, et - 28 745 € au titre de l'année 2016.

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
2014	Résultat de clôture (cumul des exercices comptables)	202 793 €	139 776 €
	Résultat de l'exercice 2014 (dépenses & recettes de l'année)	13 400 €	145 348 €
	Résultat d'exploitation 2014 (Hors subvention)	13 400 €	15 348 €
2015	Résultat de clôture (cumul des exercices comptables)	240 937 €	262 756 €
	Résultat de l'exercice (dépenses & recettes de l'année)	38 144 €	122 980 €
	Résultat d'exploitation (Hors subvention)	38 144 €	32 980 €
2016	Résultat de clôture (cumul des exercices comptables)	263 009 €	264 012 €
	Résultat de l'exercice (dépenses & recettes de l'année)	22 071 €	1 255 €
	Résultat d'exploitation (Hors subvention)	22 071 €	- 28 745 €

Ainsi, la situation financière de la régie syndicale est rétablie, l'exploitation est encore fragile, mais à l'équilibre, et on constate une capacité d'autofinancement retrouvée.

2 – Synthèse des actions engagées en 2016

Cette année 2016 est marquée, pour le Syndicat Mixte de la Filière Viande de l'Hérault, par la mise en œuvre de la stratégie élaborée avec l'ensemble des partenaires et des membres qui composent l'établissement public local. En effet, les premières actions d'animation de la filière ont été initiées, ainsi que le démarrage des travaux d'investissements de l'abattoir de Pézenas.

La modernisation de l'outil de production :

En partenariat avec la Direction Départementale de la Protection des Populations, sur la base des besoins identifiés sur le marché, nous avons élaboré un plan d'investissements sur les années 2016, 2017 et 2018. Ces investissements sont nécessaires pour atteindre différents objectifs : améliorations du bien-être animal et de la pénibilité du travail, maintien de la qualité des prestations rendues en abattage et en découpe, optimiser la rentabilité d'exploitation du site et acquérir de nouveaux équipements mutualisés nécessaires aux éleveurs.

De nouveaux équipements à destination des éleveurs de l'Hérault :

2016 a également été l'occasion de mettre en place de nouveaux services à destination des éleveurs. L'acquisition d'une remorque frigorifique afin de la mettre à disposition des éleveurs dans le cadre de leur vente directe, la mise en fonction d'un équipement de surgélation pour augmenter la durée légale de consommation des produits sous vide.

La mise en place opérationnelle d'actions de commercialisation en circuits courts :

Le SMFVH a coordonné un projet expérimental de livraison de viande issue d'élevages de l'Hérault vers la restauration hors domicile. Avec les acteurs concernés de la filière, 6 établissements scolaires ont pu servir à leurs demi-pensionnaires de la viande locale. Au regard des résultats, cette opération nous permet de penser que ce circuit de commercialisation est viable pour les acteurs de la filière, de l'amont à l'aval. 2017 sera l'occasion de pérenniser ce circuit de distribution, mais également de tester d'autres points de vente, dans le but de multiplier les opportunités commerciales pour les éleveurs de l'Hérault.

Compétence A : Animation de la filière viandePoint d'étape sur les différents circuits courts

Phases	Restauration Hors Domicile	Epicerie & magasins de terroirs
Idée	X	X
Concept	X	X
Création outils	X	X
Test	X	X
Promotion	X	
Développement		

Synthèse des résultats des actions de promotion

2016				
RESTAURATION HORS DOMICILE		Poids en KG	Nombre éleveurs	Chiffre d'affaires pour les éleveurs (1)
Servian	Collège	180		
Murviel les Béziers	Collège	240		
Pézenas	Collège/lycée	260		
St Pons de Thomières	Collège	100		
Olargues	Collège	100		
Capestang	Collège	60		
TOTAL R.H.D (1).....		940	3	5 149 €

MAGASINS SPECIALISES		Poids en KG	Nombre éleveurs	Chiffre d'affaires pour les éleveurs (2)
Fangères	Caveau des schistes	254	1	1 240 €
Pérols	Fou de sud	8 336	1 engraisseur	41 680 €
TOTAL MAGASINS SPECIALISES (2).....		8 590	2	42 920 €

TOTAL 2016		9 530	5	48 069 €
------------	--	-------	---	----------

- (1) Le chiffre d'affaires R.H.D est calculé sur la base des tickets de pesée sur lesquels figure le poids carcasse, multiplié par 4,20 €, prix rémunéré à l'éleveur
- (2) Le chiffre d'affaires des magasins spécialisés est déclaratif (information communiquée par les éleveurs au téléphone)

Réunions Publiques :

- mars 2017 : Visite du Sous-préfet à l'abattoir de Pézenas.
- 27 juin Dio & Valquières : Réunion de lancement du projet expérimental de livraison de viande locale dans les cantines scolaires.

Compétence B : Abattoir de PézenasMise en œuvre du plan de modernisation industrielle

OBJECTIFS RECHERCHES	INVESTISSEMENTS A REALISER	ETAT D'AVANCEMENT
Développement de la filière viande Développement des circuits courts	MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE SURGELATION EN COMPLEMENT DE L'ATELIER DECOUPE Augmentation de la Durée légale de consommation de 15 jours à 1 an afin de développer les circuits courts en produits surgelés	Mise en place opérationnelle en octobre 2016
Développement de la filière viande Développement des circuits courts	ACHAT D'UNE REMORQUE FRIGORIFIQUE - Mutualiser au niveau du S.M.F.V.H l'achat de ce matériel afin de répondre à la demande des éleveurs de développer la vente directe de produits locaux	Mise en place opérationnelle en Janvier 2015

OBJECTIFS RECHERCHES	INVESTISSEMENTS A REALISER	ETAT D'AVANCEMENT
Sécurisation du site de production Sécurisation du personnel	CLOTURE SITE DE PRODUCTION - Réduire le risque d'évasion d'animaux dans le secteur vivant	Travaux achevés en décembre 2016
Rentabilité d'exploitation Réduire la pénibilité du travail	REEMPLACEMENT DES RAILS DE LA CHAÎNE AU NIVEAU DE LA PESEE ET DU RESSUAGE - Réduction du temps de déplacement des carcasses entre les postes de travail	Travaux débutés en octobre 2016
Rentabilité d'exploitation Réduire la pénibilité du travail Développement de la filière viande Développement des circuits courts Sécurité sanitaire	MODERNISATION DE LA CHAÎNE PORC - Améliorer le bien-être animal, améliorer la rentabilité d'exploitation, réduire la pénibilité du travail, développer les volumes de production pour le développement des circuits courts	Démarrage en 2017
Rentabilité d'exploitation Réduire la pénibilité du travail Sécurité sanitaire	ACHAT D'UN ARRACHEUR POUR LA CHAÎNE BOVINS - Réduire le temps de travail à ce poste de production et les T.M.S (troubles musculo-squelettiques) du personnel	Démarrage en 2017
Rentabilité d'exploitation Réduire la pénibilité du travail	MODIFICATION EMPLACEMENT CHAÎNE OVINS - Rationaliser les chaînes en juxtaposant les circuits de production Bovins et Porcs afin de mutualiser la fin de la production de la chaîne d'abattage	Démarrage en 2018
Rentabilité d'exploitation	EVALUATION FOURNITURES DIVERSES EN ELECTRICITE ET PNEUMATIQUE - Réalisation en régie directe de certains travaux par le personnel de l'abattoir compétent sur ces savoir-faire en parallèle des investissements réalisés (Surgélation, chaîne porc)	Travaux débutés en avril 2016

Le plan de financement : une présence remarquée de la Région Occitanie

	Montant HT	%
REGION OCCITANIE Pyrénées-Méditerranée	69 895 €	11,28 %
DEPARTEMENT de l'Hérault	82 649 €	13,33 %
C.A Hérault Méditerranée	82 649 €	13,33 %
Régie syndicale Abattoir Autofinancement	384 673 €	62,06 %
TOTAL.....	619 866 €	100%

Devant cet état des lieux satisfaisant, les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur le rapport annuel 2016 du Syndicat Mixte de la Filière Viande de l'Hérault.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Conseiller délégué à la synergie des zones d'activités,
Monsieur Rémi BOUYALA ne prend pas part au vote,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le rapport annuel d'activités 2015 du Syndicat Mixte de la Filière Viande de l'Hérault joint en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (salle des Fêtes), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :

Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :

26-DEC. 2017

OBJET :

Harmonisation
de la participation pour le
financement de l'assainissement
collectif (PFAC) sur le territoire
de la CAHM

N° 002420

Question N°46 à l'O.J.

Réf. : Eau et assainissement
Rubrique dématérialisation : 7.1.3.tarifs
services publics

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2224-8-II,
- ✓ Vu l'article L.1331-7 du Cde de la santé publique, dans sa version en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2012,
- ✓ Vu l'article L.1331-7-1 du Code de la santé publique,
- ✓ Vu l'avis du groupe de travail en date du 7 novembre 2017,
- ✓ Vu l'article 30 de la loi n°2012-354 du 14 mars 2012 de finances rectificatives pour 2012, codifié à l'article L.1331-7 du Code de la santé publique, a créé la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2012 en remplacement de la participation pour raccordement à l'égout (PRE), supprimée à compter de cette date.

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) est perçue auprès de tous les propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement visée à l'article L.1331-1 du Code de la santé publique, c'est-à-dire les propriétaires d'immeubles d'habitation réalisés postérieurement à la mise en service du réseau public.

Le PFAC est exigible à la date du raccordement de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ces travaux d'extension ou d'aménagement génèrent des eaux usées supplémentaires.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **ACDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain CRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

ACDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **CAZOUZS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **PINET :** M. Gérard BARREAU * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISETTE * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

ACDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. J. MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-201712114mc1D00242010-DE

Le plafond légal de la PFAC est fixé à 80 % du coût de fourniture et de pose d'une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire.

La participation est diminuée du coût des travaux de construction de la partie publique du branchement lorsqu'elle est réalisée par le service d'assainissement dans les conditions de l'article L.1331-2 du Code de la santé publique.

L'article L.133167-1 du Code de la santé publique a créé un droit au raccordement au réseau public de collecte des eaux usées dont bénéficient les propriétaires d'immeubles ou d'établissements qui produisent des eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique, avec la possibilité pour la Collectivité maître d'ouvrage du réseau de collecte d'astreindre ces propriétaires au versement d'une participation financière tenant compte de l'économie qu'ils réalisent en évitant le coût d'une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire dans l'optique d'harmoniser les procédures sur le territoire :

1. d'instituer la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) sur la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette participation ne sera pas exigible si le propriétaire est redevable sur le même immeuble d'une PRE au titre d'une demande de permis déposée avant le 1^{er} juillet 2012.
2. d'instituer la participation pour le financement de l'assainissement collectif pour les usagers assimilés domestiques (PFACAD) sur la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée à compter du 1^{er} janvier 2018. Cette participation ne sera pas exigible si le propriétaire est redevable sur le même immeuble d'une PRE au titre d'une demande de permis déposée avant le 1^{er} juillet 2012.
3. de rendre la PFAC « domestique » exigible à la date du raccordement de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble au réseau public d'assainissement et fera l'objet pour son recouvrement de l'émission d'un titre de perception, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires.
4. d'appliquer les modalités tarifaires de la PFAC « domestiques » suivantes

Surface créée	Mode de calcul retenu Euros m²
Surface de plancher ≤ 80 m²	16 €
80 m² < Surface de plancher ≤ 170 m²	11 €
170 m² < Surface de plancher ≤ 250 m²	10 €
Surface de plancher > 250 m²	9 €
Logement locatif social	
Logement locatif social de type PLS	10 €
Logement locatif social de type PLI et PLUS (cibles prioritaires identifiées au PLHi)	5 €

5. d'instituer la PFAC sur la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à compter du 1^{er} janvier 2018. La PFAC « assimilée domestique » est due par les propriétaires d'immeubles et d'établissements qui produisent des eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique, lorsque ces propriétaires demandent à bénéficier du droit de raccordement au réseau public de collecte prévu par l'article L1331-7-1 du Code de la santé publique, à l'exception des propriétaires bénéficiaires d'une autorisation d'urbanisme déposée, avant le 1^{er} juillet 2012, qui sont redevables de la PRE.
6. de rendre la PFAC « assimilée domestique » exigible à la date du raccordement de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble au réseau public d'assainissement et fera l'objet pour son recouvrement de l'émission d'un titre de perception.
7. d'appliquer les modalités tarifaires de la PFAC « assimilée domestique » suivantes :

Nature de la construction raccordée et produisant des eaux usées assimilées domestiques	Mode de calcul retenu
Activités Economiques	
Local Commercial et entrepôt lié	850 € + 5 € du m²
Local artisanal, industriel ou de services et entrepôt lié	850 € + 2 € du m²
Hébergement de loisirs	
Camping par emplacement (sauf HLL)	350 €
Camping et Parc résidentiel de loisirs (PRL) par emplacement destiné à une habitation Légère de loisir (HLL)	500 €
Hôtel / Résidence Hôtelière ; Résidence Tourisme / Village de Vacances	10 € du m²
Etablissements de Santé et assimilés :	
Notamment Hôpital / clinique / EHPAD / Maison de retraite	2 € du m²

8. décider que les tarifs de la PFAC et de la PFACAD seront réévalués au 1^{er} janvier de chaque année en multipliant les tarifs ci-dessous par la valeur TP10An/TP10Ao. TP10An étant la dernière valeur de l'indice TP10A connu au 1^{er} janvier de l'année n. TP10Ao étant égale à 106,8.
9. décider que les constructions situées dans les ZAC, PAE ou concernées par un PUP seront concernées sauf stipulations contraire dans les dossiers de création.
10. décider d'accorder un abattement de 50 % pour les usagers précédemment en assainissement non collectif qui se raccordent au réseau d'assainissement collectif dans les deux ans après la pose du réseau.
11. dire que les recettes en résultant seront imputées sur les crédits à inscrire au budget annexe de l'assainissement étant précisé que lorsque la collectivité a exercé l'option pour la TVA prévue par l'article 260 A du Code général des impôts, elle ne doit pas soumettre cette participation à la TVA.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur les modalités tarifaires de la PFAC « domestiques » et « assimilées domestiques ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** les modalités tarifaires de la PFAC « domestiques » et « assimilées domestiques » applicables au 1^{er} janvier 2018 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président ou son Représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement,

Vu l'avis favorable du groupe de travail du 7 novembre 2017,

Vu le Bureau Communautaire du 27 novembre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** le règlement de service unique d'adduction et de distribution d'Eau potable pour l'ensemble des communes gérées en régie directe par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée joint en annexe de la présente délibération ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée aux communes en régie membres de la CAHM.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :

Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :

2 6 DEC. 2017

OBJET :

Adoption du règlement
de service unique
de l'assainissement collectif
sur le territoire de la CAHM

N° 002422

Question N°48 à l'O.J.

Réf. : Eau et assainissement
Rubrique dématérialisation : 7.1.3.

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a hérité au 1^{er} janvier 2017 de chacun de ses communes en régie un règlement de service différent.

Monsieur le Rapporteur précise que depuis le début de l'année, la gestion du service de l'assainissement est en cours d'harmonisation sur notre territoire intercommunal.

Il convient, à présent, d'adopter un règlement de service unique d'Assainissement collectif pour l'ensemble des communes gérées en régie directe qui permet, notamment, de définir les modalités pratiques techniques et financières de raccordement aux réseaux et de déversement des eaux usées et pluviales.

Les membres du Conseil Communautaires sont invités à se prononcer l'adoption du règlement de service unique d'Assainissement collectif pour l'ensemble des communes gérées en régie directe par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILLOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTELLER * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * FLORENSAC : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE GOFF * LEZIGNAN LA CEBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Alain RYLAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain CRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * POMEROLS : M. Robert CHIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * PINET : M. Gérard BARRAU * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISETTE * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYLAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. J. MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

004-243400819-20171211-mc100242210-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement,
Vu l'avis favorable du groupe de travail du 7 novembre 2017,
Vu le Bureau Communautaire du 27 novembre 2017
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ADOPTER** un règlement de service unique d'Assainissement collectif pour l'ensemble des communes gérées en régie directe par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée joint en annexe de la présente délibération ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée aux communes en régie membres de la CAHM.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (salle des Fêtes), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :
Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :
26 DEC. 2017

OBJET :

Eau et Assainissement - projet
urbain partenarial : approbation
de la convention entre FDI
Habitat, la ville d'Agde et la
CAHM
N° 002423

Question N°49 à l'O.J.

Réf. : Eau et assainissement
Rubrique dématérialisation : I.3.1.
Délibération autorisant la signature de
convention

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTELLIER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISETTE * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. J. MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400619-201712114mc1D00242310-DE

Monsieur le Vice-Président rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée exerce les compétences Eau potable et Assainissement collectif.

Monsieur le Rapporteur expose qu'afin de pouvoir permettre la prise en charge financière par la Communauté d'agglomération des équipements publics dont la réalisation est rendue nécessaire par l'opération d'aménagement et construction de logements sociaux « Le Phocéa » sis au 70, route départementale n°612 lieu-dit « Avenue de Sète » cadastré KY n°19 et n°17, il est proposé de conclure une convention Projet Urbain Partenarial, tripartite avec la Société FDI Habitat et la ville d'Agde.

Les travaux pour cette opération s'élèvent à :

- 30 749, 48 € HT sur l'eau potable ;
- 96 446,67 € HT sur l'assainissement des eaux usées.

Il est précisé que les montants ci-dessus seront remboursés en totalité à la CAHM à la réception des dits travaux par la Société FDI Habitat.

Ainsi, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur l'approbation de la convention tripartite, le lancement des travaux et à autoriser son Président à signer la convention Projet Urbain Partenariat pour le projet « PHOCEA ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Vu les articles L332-11 et L332-11-4 du Code de l'Urbanisme,
Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à l'eau et l'Assainissement
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** les termes de la convention Projet Urbain Partenariat pour le projet « PHOCEA » sise commune d'Agde, route de Sète ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président ou son représentant à signer la convention Projet Urbain Partenariat, conformément aux articles L-332-11 et L-332-11-4 du Code de l'Urbanisme ;
- **DIT** que les dépenses pour les travaux d'adduction en eau potable et la desserte en eaux usées seront prélevées sur les Budgets annexes de l'« Eau » et de l'« Assainissement » de la CAHM ;
- **DIT** que les recettes versées par FDI Habitat seront affectées aux Budgets annexes « Eaux » et « Assainissement » de la CAHM.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :
Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :
26.DEC. 2017

OBJET :

Réhabilitation des réseaux d'eau
potable sur le territoire
de la CAHM :
demande de subventions auprès
de l'Agence de l'Eau RM&C

N° 002424

Question N°50 à l'O.J.

Réf. : Eau et assainissement
Rubrique, dématérialisation : 7.5.1. Demande
de subvention

- Vu la délibération n°1862 du 13 juin 2016, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée exerce au titre de ses compétences optionnelles la compétence « eau » et par délibération n°1863 du 13 juin 2016 exerce au titre de ses compétences facultatives la compétence « assainissement » ;
- Vu l'Arrêté préfectoral n°2016-1-1252 du 29 novembre 2016 portant transfert des compétences « eau » et « assainissement collectif » à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au 1^{er} janvier 2017 et prenant acte des conséquences sur les syndicats intercommunaux et mixtes ;

Monsieur le Vice-Président expose que depuis le début de l'année tous les chantiers qui devaient être lancés par les communes ont été assurés par les services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (hormis les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage).

De ce fait, la Communauté d'agglomération s'est dotée d'un marché à bons de commande qui permet une grande souplesse et réactivité face aux demandes de travaux effectuées par les mairies ou les services de l'Etat.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE** : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTELLIER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISETTE * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. J. MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400619-201712114mc1D0024240-DE

Monsieur le Rapporteur indique que les prochains exercices seront consacrés, pour partie, au remplacement des canalisations d'eau potable vétustes qui fuient et, par conséquent, minorent les rendements de réseau d'eau potable dans les communes. Ces travaux permettront de minimiser l'impact sur les ressources en eau potable des territoires, notamment, la nappe astienne et l'Hérault.

Il précise que le montant prévisionnel des dépenses est de 1,5 millions d'Euros par an sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

L'Assemblée délibérante sera invitée à autoriser son Président à solliciter le plus large partenariat financier auprès de l'Agence de l'Eau RM&C au titre des travaux en matière de réhabilitation des réseaux d'eau potable.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement,

Vu le Bureau Communautaire du 27 novembre 2017

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le programme de réhabilitation des réseaux d'Eau potable sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **DE SOLLICITER** le plus large partenariat financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse sur ce dossier au regard de son programme d'intervention et de l'accord-cadre ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président ou son Représentant à signer tous les actes se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (salle des Fêtes), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :

Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :

26 DEC. 2017

OBJET :

Réhabilitation des forages
de Lézignan la Cèbe :
demande de subventions auprès
de l'Agence de l'Eau RM&C

N° 002425

Question N°51 à l'O.J.

Réf. : Eau et assainissement

Rubrique dématérialisation : 7.5.1. Demande
de subvention

- Vu la délibération n°1862 du 13 juin 2016, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée exerce au titre de ses compétences optionnelles la compétence « eau » et par délibération n°1863 du 13 juin 2016 exerce au titre de ses compétences facultatives la compétence « assainissement » ;
- Vu l'Arrêté préfectoral n°2016-1-1252 du 29 novembre 2016 portant transfert des compétences « eau » et « assainissement collectif » à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au 1^{er} janvier 2017 et prenant acte des conséquences sur les syndicats intercommunaux et mixtes ;

Monsieur le Vice-Président rappelle que la commune de Lézignan-la-Cèbe possède sur son territoire deux forages pour assurer l'alimentation en eau des usagers qui ont fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) en date du 02 février 2009, autorisant ainsi l'exploitation desdits forages sous conditions.

Il précise par ailleurs qu'il est impératif d'effectuer les travaux au niveau :

- de l'aménagement de surface des deux forages et des têtes de forages,
- de la clôture et du portail d'accès qui doivent fermer le site et avoir une hauteur minimale de 2 m,
- de boucher l'ancien puits communal présent sur le Périmètre de Protection Immédiat (PPI).

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTEILLER * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * LEZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUTALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Alain RYBAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * POMEROLS : M. Robert GIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * PINET : M. Gérard BARRAU * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISSETTE * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUCONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. J. MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-201712114mc1D00242520-DE

L'ensemble de ces travaux est estimé à 300 000 €.

Ce projet participe à la sécurisation de l'alimentation en eau et à la protection de la ressource, il est donc éligible au 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau.

L'Assemblée délibérante est invitée à autoriser son Président à solliciter le taux maximum de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse pour la réhabilitation des deux forages de Lézignan la Cèbe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le dossier de réhabilitation des forages de Lézignan la Cèbe ;
- **DE SOLLICITER** le plus large partenariat financier pour cette opération auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président ou son Représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (salle des Fêtes), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :
Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :
26 DEC. 2017

OBJET :

Aménagement et sécurisation
de la distribution d'eau potable
aux usagers de la commune
de Portiragnes :
lancement de l'opération estimée
à 80 000 € HT et demande
de subventions auprès de
l'Agence de l'Eau RM&C

N° 002426

Question N°52 à l'O.J.

Réf. : Eau et assainissement
Rubrique dématérialisation : 7.5.1. Demande
de subvention

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **ACDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILHOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTEILLER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith TABRE, MM. Gérard DUTFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

ACDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISSETTE * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

ACDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. J. MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

031-243400819-20171211-4mc1D0024260-DE

- Vu la délibération n°1862 du 13 juin 2016, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée exerce au titre de ses compétences optionnelles la compétence « eau » et par délibération n°1863 du 13 juin 2016 exerce au titre de ses compétences facultatives la compétence « assainissement » ;
- Vu l'Arrêté préfectoral n°2016-1-1252 du 29 novembre 2016 portant transfert des compétences « eau » et « assainissement collectif » à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au 1^{er} janvier 2017 et prenant acte des conséquences sur les syndicats intercommunaux et mixtes ;

Monsieur le Vice-Président rappelle que, dans le cadre de l'exercice de la compétence eau et assainissement du territoire intercommunal, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a souhaité faire perdurer les orientations déclinées dans chaque commune.

Monsieur le Rapporteur expose qu'en accord avec l'Agence Régionale de la Santé (ex Direction départementale des affaires sanitaires et sociales), la Communauté d'agglomération souhaite aménager et sécuriser la distribution d'eau potable aux usagers sur la commune de Portiragnes.

Les aménagements comprennent :

- Les modifications de génie civil (démolition et création de réservations...)
- Les rehausses de tête de forage
- Les mises en place de trappes étanches
- Les mises en œuvre de traitement ad'hoc

Le montant total de l'opération est estimé à 80 000 € HT.

En conséquence, l'Assemblée délibérante est invitée à autoriser monsieur le Président à solliciter le taux maximum de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse pour l'aménagement et la sécurisation de la distribution d'eau potable aux usagers de la commune de Portiragnes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le dossier d'aménagement et de sécurisation de la distribution d'eau potable aux usagers de la commune de Portiragnes ;
- **DE SOLLICITER** le taux maximum d'aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse pour cette opération ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président ou son Représentant à signer tous les actes se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **SAINT-THIBERY (salle des Fêtes)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :

Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :

26 DEC. 2017

OBJET :

Syndicat Mixte Intercommunal
de Collecte et de Traitement
des Ordures Ménagères
de Pézenas-Agde :
approbation par l'Assemblée
délibérante du rapport
d'activités 2016 présenté
par le SICTOM Pézenas-Agde

N° 002427

Question N°53 à l'O.J.

Réf. : Administration Générale et
Ressources

Rubrique dématérialisation : 7.9 Prise de
participation

- Vu l'article L 2 224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 qui stipule que le Président d'un établissement public doit présenter à son Assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Monsieur le Président délégué rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a confié sa compétence « élimination et valorisation des déchets assimilés » au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Pézenas-Agde, composé de deux Communautés d'agglomération et de quatre communautés de communes, réunissant au total 58 communes et une population permanente de 130 022 habitants sédentaires et dont la particularité repose sur une forte fréquentation touristique pendant la période estivale.

Le Syndicat mixte est compétent en matière de collecte et de traitement des déchets produits par les ménages organisés en quatre filières correspondant à la nature de ces déchets : ordures ménagères ; collecte sélective ; végétaux et encombrants, déchets spéciaux, ferraille, bois, cartons.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILLOU, MM. Christian THERON, Alain LEBAUDE * **AUMES :** M. Jean-Marie RT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith TABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISSETTE * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole RAYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-201712114mc1D0024270-DE

Le SICTOM, créé en 1976, a fêté les quarante années durant lesquelles le Syndicat a connu une évolution exponentielle tant au niveau de son périmètre qu'au niveau de ses missions.

Monsieur le Rapporteur expose que l'année 2016 a été consacrée à un travail de fonds sur la redevance spéciale : un dispositif obligatoire qui rééquilibre la participation des entreprises et des administrations au coût réel annuel de la collecte et de traitement des déchets. Elle vise à résoudre la problématique de la gestion des déchets des professionnels assimilables aux ordures ménagères, c'est pourquoi une vaste campagne de communication et des actions de terrain ont été menées auprès des professionnels du territoire pour expliquer les nouvelles modalités applicables au 1^{er} janvier 2016.

Il précise que l'année 2016 a été orientée sur une étroite collaboration avec tous les acteurs du territoire à la construction d'une usine de traitement des ordures ménagères résiduelles qui permettra une autonomie en matière de traitement et une maîtrise des coûts du service public.

Devant cet état des lieux satisfaisant, les membres du Conseil Communautaire sont amenés à se prononcer sur le rapport annuel 2016 du SMICTOM Pézenas-Agde tel que présenté et joint en annexe de la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- ✓ **D'APPROUVER** le rapport annuel d'activités 2016 sur l'élimination et la valorisation des déchets établi par le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Pézenas-Agde.

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 41

Date de convocation :

Jeudi 7 Décembre 2017

Affichage effectué le :

26-DEC. 2017

OBJET :

Détermination du lieu
de la prochaine séance

N° 002428

Question N°54 à l'O.J.

Réf. : Assemblées

Rubrique dématérialisation : 5.2

Fonctionnement des Assemblées

L'an deux mille dix-sept et le mercredi 13 décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à SAINT-THIBERY (salle des Fêtes), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPÉ * **AGDE :** MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, Chantal GUILLOU, MM. Christian THERON, Alain LESAUBE * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, Yvette BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE COFF * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD, M. Alain JALABERT * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL, Mme Joséphine GROLEAU * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** MM. Bernard SAUCEROTTE, Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : M. Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Christiane GOMEZ * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISETTE * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : Mme Carole REYNAUD donne pouvoir à Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Jean-Luc CHAILLOU, M. Louis BENTAJOU donne pouvoir à Mme Yvonne KELLER, Mme Géraldine KERVILLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Richard MONÉDÉRO, M. Gérard REY donne pouvoir à M. Stéphane PEPIN-BONET * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX.

Secrétaire de séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

REÇU EN PREFECTURE

Le 26 décembre 2017

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-201712114mc1D002428D-DE

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), l'organe délibérant d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal se réunit au siège dudit établissement ou dans un lieu choisi par celui-ci.

Par conséquent, il expose que si les Conseillers Communautaires de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaitent se réunir en dehors de la commune de Saint-Thibéry, siège social de la CA Hérault Méditerranée, ils doivent déterminer les lieux où se tiendront les deux prochaines séances du Conseil Communautaire de l'exercice 2018.

L'Assemblée délibérante est invitée à délibérer suite à la proposition de monsieur Gilles D'ETTORE, Maire de la ville d'Agde et monsieur Rémi BOUYALA, Maire de la commune de Lézignan la Cèbe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE FIXER** les lieux des deux prochaines séances du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée :
- sur la ville d'AGDE : date prévisionnelle le lundi 29 janvier 2018
 - sur la commune de LÈZIGNAN LA CÈBE : date prévisionnelle le lundi 12 février 2018

Fait et délibéré à SAINT-THIBERY les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE